

**Assemblée générale
du Grau-du-Roi 19, 20, 21 avril 2013
PROCES-VERBAL**



S O M M A I R E

◆	Ordre du jour de l'assemblée générale	page 3
◆	Résultat du vote à main levée sur le PV de l'AG 2012 de Gerzat	page 4
◆	Discours d'ouverture du président national Philippe Machu	page 5
◆	Complément au rapport moral présenté par le président national	page 6
◆	Complément au rapport d'activité présenté par le DTN Pierre Chevalier	page 12
◆	Résultat du vote par émargement en suspension de séance sur le rapport moral	page 15
◆	Rapport financier 2012 présenté par le trésorier fédéral Daniel Guérin	page 16
◆	Résultat du vote par émargement en suspension de séance sur le rapport financier 2012 et l'affectation du résultat	page 26
◆	Intervention du commissaire aux comptes Christian Détré	page 27
◆	Résultat du vote à main levée sur la désignation du Commissaire aux Comptes	page 30
◆	Budget 2013 présenté par le trésorier fédéral Daniel Guérin	page 31
◆	Résultat du vote par émargement en suspension de séance sur le budget 2013	page 36
◆	Argumentaire « Le passage du numérique pour une évolution de notre revue EJ »	page 37
◆	Renforcement du dispositif d'affiliation-adhésion et résultat du vote à main levée	page 38
◆	Tarifs statutaires 2013/2014	page 44
◆	Résultat des votes par émargement en suspension de séance sur les dispositifs C1, C2 et C3	page 45
◆	Argumentaire du Groupe de Travail « V.R.A.C. »	page 46
◆	Propositions de modifications des Statuts Nationaux et résultat du vote à main levée	page 48
◆	Propositions de modifications des Statuts Départementaux et résultat du vote à main levée	page 51
◆	Propositions de modifications du Règlement Intérieur National et résultat du vote à main levée	page 52
◆	Signature de la Charte de la Diversité par Dadou Kehl	page 58
◆	Vœu du comité régional Centre et résultat du vote à main levée	page 59
◆	Rapport médical présenté par le Docteur Alain Gagny	page 60
◆	Récompenses honorifiques présentées par la présidente de la commission nationale du protocole et des récompenses Madame Paulette Ronsin	page 62

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE UFOLEP DU GRAU DU ROI – 19, 20, ET 21 AVRIL 2013

Vendredi 19 avril

- 14 h 00 Accueil des congressistes
- 16 h 30 Contrôle des pouvoirs
- 17 h 00 Ouverture de l'assemblée générale
Interventions des personnalités
- 18 h 00 Complément au rapport moral
- 19 h 00 Production de l'UFOLEP ou témoignage d'une réussite territoriale
- 20 h 30 Repas

Samedi 20 avril

- 8 h 00 Accueil et contrôle des pouvoirs
Dépôt des demandes d'interventions orales
- 8 h 30 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de Gerzat 2012
- 8 h 45 Complément au rapport d'Activité
Expression de la salle sur les rapport moral et activités
- 9 h 15 Présentation du dispositif affiliation-adhésion et vote à main levée
Présentation des modifications statutaires et réglementaires et vote à main levée
- 10 h 00 Rapport financier
Intervention du commissaire aux comptes
Expression de la salle
- 10 h 45 Pause
- 11 h 00 Projet de budget 2013
Tarifs statutaires 2013/2014
Désignation du commissaire aux comptes
Expression de la salle
- 11 h 45 Etat de l'Union, accompagnement du réseau et modification règlementaire
- 12 h 30 Repas
- 14 h 00 Rapport médical
- 14 h 15 Vote des autres modifications statutaires et réglementaires
- 14 h 45 État des lieux des modalités d'assurance
- 15 h 30 Pause
- 16 h 00 Interventions orales
- 16 h 45 Résultat des votes
- 17 h 00 Présentation et signature de la Charte de la diversité
- 17 h 15 Remise des récompenses
- 18 h 00 Départ pour la soirée festive

Dimanche 21 avril

- 8 h 45 Réponses aux questions et interventions orales
- 9 h 30 Votes par émargement sur les rapports et les tarifs statutaires
- 10 h 00 Étude du vœu et vote à main levée
- 10 h 30 Production de l'UFOLEP et témoignage d'une réussite territoriale
- 11 h 00 Récompenses : médaille(s) d'honneur
- 11 h 45 Résultats des votes par émargement et séance de clôture
- 12 h 15 Vin d'honneur de la municipalité et repas

Au contrôle des pouvoirs, il a été constaté que les représentants mandatés des départements ci-après :

- ◆ Ain, Aisne, Allier, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Guadeloupe, Martinique, Réunion,

soit 85 départements sur 100 départements, détenant un total de 379 028 voix sur 394 269, étaient présents et ont participé aux différents votes,

que seuls les mandatés des 15 départements ci-après étaient absents ou ne pouvaient voter :

- ◆ Ardèche, Ardennes, Cher, Haute-Corse, Corse du Sud, Côtes d'Armor, Doubs, Jura, Manche, Morbihan, Haute-Saône, Territoire-de-Belfort, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Polynésie Française.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des Statuts, 85 départements sur 100, représentant 379 028 voix étant présents, l'assemblée générale peut délibérer valablement sur les questions mises à l'ordre du jour.

Procès-verbal de l'assemblée générale 2012 de Gerzat

Résultat du vote à main levée

Total des mandats	394 269	
Total des votants	377 420	
Total des voix exprimées	376 287	
Abstentions	1 133	
Pour	376 287	100 %
Contre	0	0 %

DISCOURS D'OUVERTURE du président national Philippe Machu

Chers Amis,

Nous voici donc, à près de 350 participants, sans compter toute l'équipe d'organisation au Grau du Roi pour le 66^{ème} congrès de l'UFOLEP, cette jeune fédération affinitaire multisports qui fête cette année ses 85 printemps et qui n'en finit pas d'étonner par la vitalité de son réseau et l'actualité de ses engagements.

Nous ont rejoints à la tribune pour ouvrir ce 66^{ème} congrès :

- ✚ Madame Incarnation Challegard, adjointe au maire du Grau-du-Roi, dont la complicité sans faille a été un soutien précieux pour l'organisation de notre rassemblement
- ✚ Monsieur André Biguet, Président de l'UFOLEP du Gard, un comité qui s'est mobilisé sans compter pour organiser les conditions d'accueil de notre congrès, mais aussi un comité qui s'investit avec détermination dans des chemins nouveaux pour promouvoir une belle activité sportive "traditionnelle" et explorer des partenariats nouveaux au bénéfice de publics aujourd'hui éloignés de la pratique physique et sportive.

Ce 66^{ème} congrès est l'occasion d'affirmer haut et fort l'implication du projet de l'UFOLEP dans le projet global de la Ligue et de conjuguer, ici comme ailleurs, les engagements de tous les secteurs au bénéfice d'un projet éducatif, culturel, sportif et citoyen au service d'une société qui en a bien besoin.



- ✚ Monsieur Georges Duplessy, Président de la Ligue de l'enseignement du Gard
- ✚ Madame Pilar Chaleyssin, représentante de l'Association des Maires de France (AMF)
- ✚ Monsieur Georges Bouet, représentant du comité directeur USEP auprès du comité directeur UFOLEP

Chers Amis,

Vous l'avez compris et apprécié. La ville du Grau du Roi, le département du Gard nous offrent un écrin de choix pour nos travaux.

Le comité départemental UFOLEP et la Ligue départementale de l'Enseignement nous ont fait part de leurs engagements, de leur coopération au bénéfice d'ambitions éducatives, sportives et culturelles pour tous.

Nous les remercions tous à nouveau pour avoir mis ainsi à disposition un tel cadre de travail mais aussi un tel contexte pour les chantiers qui nous attendent pendant ces 5 jours.

Comme je le disais le 25 mars dernier lors de la présentation à la presse des enjeux de ce congrès, les travaux du Grau du Roi doivent marquer une étape importante de notre histoire, d'une

histoire bien longue qui pourrait générer de la routine si nous n'étions obsédés par la détermination d'inscrire cette UFOLEP dans la société du 21^{ème} siècle et de répondre à ses évolutions, à ses problèmes, à ses besoins.

Cette ambition serait démesurée si elle ne s'appuyait que sur la seule réalité de nos 105 comités départementaux et de nos quelques 9 500 associations.

Mais, si l'UFOLEP est fière d'être une fédération affinitaire "laboratoire", elle se revendique aussi d'être, au sein de la Ligue de l'enseignement, une fédération d'éducation populaire, une fédération sportive citoyenne et solidaire.

Pour agir et faire société, il nous faut bien sûr agir avec d'autres acteurs, confronter nos idées avec d'autres mouvements, d'autres entités, stimuler les initiatives par des complémentarités ou des partenariats nouveaux.

A l'heure où la situation des finances publiques nourrit toutes les inquiétudes et suggère, comme dans un récent rapport de la Cour des Comptes ou sous la plume de Patrick BAYEUX, des rassemblements, des fusions voire des disparitions de certains acteurs du sport, à l'heure où les besoins de sport apparaissent chaque jours plus importants eu égard aux bienfaits qu'ils peuvent dispenser chez ceux qui en sont par trop éloignés, il nous semble que nous devons, non pas disparaître silencieusement et laisser la place à des organisations fédérales ou commerciales qui ne mettent pas nécessairement la même dimension éducative et sociale dans leurs intentions, mais que nous devons au contraire engager de nouveaux efforts pour répondre mieux à la diversité et à l'immensité des attentes et qu'il nous faut dans le même temps enrichir ou initier des partenariats, des coopérations qui donnent plus d'ampleur, de visibilité, de crédibilité aux projets que nous portons.

La présence de nos invités ce soir témoigne pour beaucoup de la reconnaissance qu'il porte à l'action de notre fédération à tous les niveaux de notre organisation et je suis heureux de saluer en votre nom les représentants des collectivités territoriales, du Parlement, du Ministère qui nous font l'amitié de leur participation :

Je suis heureux de saluer aussi les représentants du monde sportif, cette grande famille qui agit dans une belle diversité pour le développement du sport dans notre pays.

Le président du CNOSF, Denis MASSIGLIA, nous redisait lors d'une rencontre avec une délégation des fédérations affinitaires et multisport, sa préoccupation de préserver, dans son unité, le rôle du monde sportif fédéré dans la gouvernance et le rayonnement du sport qui devraient donner lieu à une prochaine nouvelle loi sur le sport dès la fin de l'année 2013.

Souhaitons que cette nouvelle loi rétablisse toutes les fédérations dans l'intégralité de leurs responsabilités, de leurs missions à travers un agrément objectif clair et qu'elle lève les ambiguïtés sur l'obligation d'une éventuelle double licence ou sur des subordinations insupportables entre les différents types de fédérations.

Nous souhaitons pouvoir au niveau du CNOSF, des CROS et des CDOS apporter toute notre contribution à la sécurisation et au développement des pratiques dans le respect des règles communes et sommes heureux de saluer les représentants :

Madame Michelle Thibault, Présidente du comité régional Languedoc-Roussillon représentant la FFEPGV

- ✚ Monsieur Sébastien Poirier, Directeur général de la Fédération Française de Motocyclisme
- ✚ Monsieur Jacky Vayeur, Président du Comité Régional de Natation du Languedoc Roussillon représentant la Fédération Française de Natation
- ✚ Monsieur Jean-Claude Batte, Président association Les Aînés Ruraux
- ✚ Monsieur Léopold Rosso, Président Communauté de communes des terres de Camargue
- ✚ Monsieur Jean Lazzaro, Directeur du pôle jeunesse et sports ville du Grau-du-Roi
- ✚ Monsieur Pierre Laffon, Délégué général Ligue de l'enseignement du Gard
- ✚ Monsieur Claude Sanchez, Président USEP du Gard
- ✚ Monsieur Jean-Paul Lopez, Président URFOL

dont la présence atteste de notre volonté partagée d'œuvrer ensemble à cette présence du sport dans notre pays.

Mais je suis tout particulièrement heureux de saluer :

🇫🇷 Daniel CATZARAS, président de la Fédération des ASPTT,

Leur (sa) présence témoigne des bonnes relations que nous partageons au sein du collège des fédérations affinitaires multisports ; elle témoigne aussi d'une volonté nouvelle de rapprocher nos conceptions et nos engagements au bénéfice du sport pour tous et de leur donner dans des coopérations territorialisées une visibilité, une présence, une dimension plus conforme, dans leurs ambitions, aux besoins des publics de ces territoires.

Votre présence à tous, dans la diversité de nos engagements fédéraux ou partenariaux, mais aussi dans la confluence des responsabilités que vous mettez au service de l'évolution de notre société, me permet de confirmer l'importance, dans l'histoire de l'UFOLEP, de ce 66^{ème} congrès.

Je déclare donc ouvert ce 66^{ème} congrès de l'UFOLEP.



Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement est intervenu lors de la séance de clôture de cette assemblée générale le dimanche 21 avril au matin.



Complément du rapport moral présenté par le Président national Philippe Machu

Chers Amis,

Avant de partager avec vous, sous le regard attentif et complice de nos invités, quelques réflexions sur l'avenir de l'UFOLEP et sur les chantiers qui nous attendent.

Je voudrais d'abord m'arrêter en instant sur ce que nous sommes là, tous ensemble, dans la diversité des personnalités, des générations, des responsabilités que nous représentons.

Nous sommes, vous êtes d'abord les témoins, les acteurs d'une aventure humaine considérable qui a, depuis 85 ans, mobilisé des convictions, des énergies, des générosités pour faire du sport autrement, pour faire du sport un levier de loisir, d'éducation, de plaisir, de cohésion sociale.

Vous êtes de ces acteurs de l'éducation populaire qui faites du sport associatif, un espace d'échange, de projet, de solidarité, de rencontre, d'engagement citoyen. Je ne pouvais pas savoir, à la rentrée scolaire 1963, quand le délégué - futur président du comité départemental UFOLEP de l'Oise, Gaston DELBERGHE est venu me dire "*MACHU, faut que tu fasses de l'UFOLEP*" que je serai là aujourd'hui, 50 ans plus tard, pour partager avec vous un regard sur notre histoire mais aussi et surtout une vision pour notre avenir.

C'est ce lent et lourd mouvement d'une fédération particulière, d'une fédération citoyenne et solidaire, fière de son histoire et de son rôle, présent et à venir, qui donne tout son sens à votre présence à tous, comme à la présence des personnalités qui ont répondu à notre invitation :

- les représentants des collectivités territoriales, soutiens fidèles des actions fédérales à tous les échelons de nos engagements,
- les représentants de l'État qui apprécient la convergence de nos orientations avec la politique ministérielle,
- les représentants de la Ligue de l'enseignement qui savent ce que l'UFOLEP apporte dans son projet éducatif et culturel comme dans son rayonnement territorial,
- les représentants du monde sportif qui partagent les mêmes aspirations de développement, dans le respect des mêmes contraintes techniques ou administratives certes mais aussi dans l'attente pour certains de nouvelles synergies territoriales.

A 85 ans, on peut avoir envie de se faire une nouvelle jeunesse, d'interroger son avenir et ses missions dans une société qui ne cesse de changer et d'exprimer de nouveaux besoins face aux difficultés économiques et sociales qui en bousculent les fondations et les fonctionnements.

Laïcité, solidarité, citoyenneté ...

Lors du regroupement de Vichy, ces 3 valeurs fondatrices de l'UFOLEP sont revenues sans une ride au fronton de notre fédération, dans une résonance nouvelle pour éclairer nos missions et notre nouveau projet fédéral dans un double champ de développement :

Sport et éducation

Sport et société

Ce retour sur nos valeurs, cette volonté de répondre aux besoins de tous les publics et notamment des plus fragiles sont les deux leviers de l'action fédérale.

En consolidant notre identité et notre spécificité, ils nous permettent d'élargir notre assise associative et territoriale, ils contribuent au rayonnement de la fédération, à sa consolidation dans le paysage sportif.

Compétitions et loisirs sportifs d'un côté, pratiques physiques pour tous les publics même les plus éloignés de l'autre, l'engagement de nombreux comités dans ces deux champs de développement leur ont souvent permis de résister à toutes les difficultés, de consolider leur assise politique et financière, d'envisager la pérennité voire l'élargissement de leurs emplois.

Ces initiatives départementales ont toujours sous-tendu l'évolution de notre fédération et développé un engagement éducatif et social qui porte le sens de l'UFOLEP et en fait ce partenaire différent et estimé de nombreuses collectivités territoriales.

Mais pour de multiples raisons, le réseau ne s'est pas adapté de la même façon partout : certains comités connaissant même de graves difficultés de gestion qui peuvent mettre en péril l'emploi local et la solidité de l'ensemble fédéral. Une mission "**Vie du Réseau et Accompagnement des Comités**" a été mise en place sous l'autorité de Jean-Claude DAUPHANT et de Michel MAZARÉ pour organiser avec vous l'analyse des situations et la recherche de solutions pour donner à l'UFOLEP, sur l'ensemble des territoires, les moyens de ses missions dans les deux champs de ses engagements. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un tissu fédéral riche de réussites diverses mais fragilisé par quelques situations départementales où des difficultés politiques, relationnelles ou gestionnaires nous privent du rayonnement indispensable et des capacités à intervenir dans les politiques éducatives et sportives locales.

Les ambitions nouvelles de l'UFOLEP interrogent l'organisation de notre fédération, à tous les niveaux territoriaux et nous invitent à engager de nouvelles solidarités entre les associations comme entre les comités pour répondre à la diversification des besoins des publics, comme à l'évolution des métiers du sport et aux conséquences de la 3^{ème} phase de décentralisation.

Le rôle éducatif et social du sport dans notre société, sa contribution à la santé des publics, à l'aménagement des territoires conduisent le nouveau Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative à mettre en chantier une nouvelle loi sur l'organisation du sport dans notre pays.

Nous souhaitons vivement que l'UFOLEP et les fédérations affinitaires puissent faire valoir, à cette occasion, les conséquences dommageables pour elles d'une écriture tendancieuse de certains articles de la loi de 2002 sur la double affiliation ou sur la distinction entre les fédérations délégataires ou agréées.

Sous l'influence d'intérêts spécifiques, qui ne visaient qu'au développement "obligé" de certaines fédérations délégataires en quête de "résultats faciles", ces articles ont trop souvent été utilisés pour mettre, sous une tutelle aussi insupportable qu'inefficace, des fédérations affinitaires et multisports dont les objectifs et les projets œuvraient davantage au développement des pratiques pour tous les publics qu'à la recherche de moyens pour le haut niveau.

Si nous ne saurions abandonner la compétition et les techniques sportives, moteur indispensable de notre activité et de notre identité fédérales, notre mission éducative et sociale ne nous pose pas en concurrence de fédérations que leur délégation porte naturellement vers l'émergence des élites et des sélections nationales ou internationales, mais nous avons, au regard de notre histoire et de ce que nous avons apporté dans l'implantation et le développement du sport dans notre pays, la prétention d'être, avec quelques autres, beaucoup plus engagés dans l'émergence, la définition, la promotion et la mise en œuvre d'une autre conception du sport, dans la mise en œuvre de pratiques physiques et sportives adaptées aux populations de plus en plus nombreuses qui attendent du sport plaisir, bien-être actif, santé et découverte de soi, des autres, dans un environnement social et naturel retrouvé.

Au-delà de ces attentes de réhabilitation des fédérations affinitaires dans leurs rôles et dans leurs droits, l'UFOLEP entend se mobiliser pour contribuer à une organisation du sport qui donne toute sa place au sport dans le mieux-être individuel et collectif comme dans les politiques "éducatives" et "environnementales" des collectivités territoriales.

Des espaces nouveaux de concertation entre les différents acteurs des politiques sportives se mettent en place : Conseil National du Sport, conférences régionales du sport, demain sans doute des conseils territoriaux du sport. L'UFOLEP souhaite pouvoir y faire entendre sa voix ... et ses propositions au bénéfice d'un sport éducatif et social au service de tous.

Et pour donner corps à cette voix au-delà de nos frontières et participer à la construction d'une autre conception de l'Europe, nous saurons aussi nous mobiliser pour mettre ensemble des milliers et des milliers de citoyens en mouvement à l'occasion de la Move-Week que l'ISCA organise du 7 au 13 octobre dans tous les pays d'Europe.

De même, nous apprendrons :

- à enrichir les partenariats qui se nouent entre notre fédération et les collectivités territoriales, à travers le programme européen ACTIVE
- à travailler ensemble au bénéfice de tous les publics à l'échelle des territoires, c'est l'ambition de l'ISCA dans l'espace européen, c'est aussi le sens des coopérations que nous souhaitons mettre en place avec des fédérations affinitaires et multisports qui partagent les mêmes préoccupations éducatives et sociales.

Les commentaires de la Cour des Comptes sur la dispersion des moyens publics en direction des fédérations sportives, les suggestions répétées d'un Patrick BAYEUX de rapprochements ou de fusions inter fédérations affinitaires qui seraient comparables et trop nombreuses veulent ignorer les apports de nos fédérations au développement du sport depuis le début du siècle dernier et la dimension éducative populaire et citoyenne de ces réseaux d'associations mûs par la seule volonté d'être utile et constructif dans un environnement social à dimension humaine.

Ces ressorts-là sont inaltérables mais il nous faut considérer aussi les limites d'initiatives fédérales qui s'ignorent face à l'immensité des besoins et à la nouvelle géographie des territoires. C'est pourquoi, avec la fédération sportive des ASPTT, avec la fédération EPMM "Sport pour tous", avec la fédération Léo Lagrange, avec d'autres fédérations qui partageront les mêmes préoccupations, des contacts sont pris ou seront pris pour donner une autre dimension au sport pour tous dans quelques territoires de coopération.

Sans fusion, sans perte d'identité, nos fédérations devraient pouvoir ainsi rendre plus efficaces, plus visibles, des efforts réunis sous un label commun et nous positionner auprès des collectivités territoriales comme les fédérations d'un sport adapté à la diversité des territoires et de leurs publics, des plus petits aux plus âgés.

Ce dialogue constructif et stimulant devrait nous aider à mieux assumer notre mission d'éducation populaire à travers le sport en ce début du 21^{ème} siècle.

Comme Monsieur JOURDAIN faisait de la prose sans le savoir, nous sommes largement engagés dans une démarche d'éducation populaire à travers nombre des préoccupations ou des actions qui construisent notre rapport à la société.

Nous entendons que notre fédération, ses comités, ses associations contribuent à l'élaboration de la nouvelle loi sur le sport comme aux politiques territoriales du sport. Forts de notre double identité de fédération sportive et d'éducation populaire, forts de nos compétences organisationnelles, de nos réflexions partagées avec la Ligue sur la refondation de l'école ou notre engagement de fédération citoyenne, nous devons affirmer nos contributions en direction des institutions publiques, nous devons amplifier nos missions de conseils et d'ingénierie auprès des collectivités territoriales pour les accompagner dans l'élaboration des prochains projets éducatifs territoriaux ou dans l'élaboration de projets de politique sportive territoriale qui répondent mieux aux attentes de leurs populations et à la stratégie de valorisation économique et touristique de leur territoire.

Nous voulons faire du sport un levier de santé publique et de construction d'un nouveau lien social. Nous lançons des ponts entre les générations, de la petite enfance aux seniors, à travers les projets associatifs et la contribution aux projets territoriaux. Nous nous engageons dans l'accueil et

l'accompagnement des emplois d'avenir pour donner une chance à ces jeunes meurtris par l'école et par la vie et pour tisser une nouvelle confiance entre ces publics et la société via le monde associatif.

Nous sommes évidemment, aux côtés de la Ligue de l'enseignement et de l'USEP, pour contribuer à cette refondation de l'école qui devrait réaffirmer ses missions, son organisation, ses rythmes au bénéfice des enfants et des adolescents.

Les sportifs de l'UFOLEP sont des enfants, des parents, des grands-parents complètement concernés par une nouvelle relation de l'école à la société, de l'école à ses enfants, de l'école à ses acteurs et à ses amis. Pour l'USEP, pour l'UFOLEP, pour la Ligue de l'enseignement, cette refondation de l'école ouvre des espaces importants de débats, de coopérations ... pour bâtir l'école que nous voulons dans une République qui en a bien besoin.

Pour répondre à tous ces défis, l'UFOLEP doit sans cesse renforcer sa cohésion entre les différents acteurs de son réseau comme entre les différents publics ou partenaires avec lesquels nous sommes amenés à travailler. Pour structurer, gagner, organiser nos interventions en direction de structures ou personnes morales économiques ou sociales, nous devons nous doter d'outils fédéraux nouveaux qui nous permettent en toute légalité d'offrir des pratiques physiques adaptées aux publics des maisons de retraite, des établissements hospitaliers, voire des entreprises, devenus des structures affiliées de l'UFOLEP et de la Ligue.

Ces outils devront nous servir dans le même temps à identifier et comptabiliser ces publics qui, en dehors de la licence classique, bénéficient de l'action de l'UFOLEP sans appartenir, au départ à une structure associative classique, telle que prévue dans nos statuts. L'arrivée de ces nouveaux participants devrait pouvoir grossir les effectifs de l'UFOLEP et permettre, après une saison quelque peu agitée, de reprendre la progression amorcée depuis plusieurs années.

Habemus papam ...

Hélas, chers amis, vous n'avez pas dans vos rangs ce chef charismatique capable de porter la bonne parole et de convertir les foules aux bienfaits du sport éducatif et social. Mais nous avons nos missionnaires, ceux qui s'en vont prêcher sur les ondes la croisade contre les fourberies, les turpitudes de notre courtier d'assurances, balayant d'un clic ou d'un revers de main tous les bénéfices d'un système global qui garantissent la diversité immense de nos risques d'animation, d'administration ou d'organisations sportives et tirant dans le même temps, en dépit d'une décision collective d'Assemblée Générale, vers des agences locales ou des réassureurs anglais, américains ou javanais des responsables associatifs malmenés par des informations incomplètes, contradictoires, plus ou moins responsables.

Hier, les tarifs particulièrement attractifs de l'APAC et de l'UFOLEP ont pu attirer dans nos rangs des sportifs nombreux notamment dans les domaines du cyclisme ou de la moto. Aujourd'hui, garantissons la qualité de notre encadrement, la qualité de nos organisations, la sécurité de nos pratiques. Quand le vent sera apaisé ou que la tempête aura secoué les assureurs de fédérations amies et voisines (FFM, FFCT, FSGT, FFC et tant d'autres), nous saurons apprécier les fruits des valeurs et des missions que nous portons et nous montrer accueillants à ceux qui voudraient rentrer au bercail.

Peut-être aurons-nous perdu, au bout du compte, quelques visiteurs de passage mais nous aurons aussi renforcé les réels leviers de l'action que nous partageons et multiplié, au prix d'un investissement considérable des professionnels et des bénévoles du réseau, les occasions d'informer, d'argumenter, de rassurer afin que nos responsables associatifs et nos organisateurs puissent agir dans la sérénité d'une couverture assurantielle conforme à la diversité des risques encourus. Ce dialogue se poursuit avec le réseau, avec l'APAC pour pouvoir engager la saison prochaine dans de nouvelles perspectives de développement. Conduits par Pierre, notre DTN, l'équipe nationale comme de nombreux professionnels où élus départementaux, a répondu sans relâche à toutes les sollicitations, à tous les questionnements pour rassurer les dirigeants et les organisateurs et cultiver les meilleures solutions qui vaillent, celles de la solidarité, de la

mutualisation de risques, du respect des engagements. Souhaitons que chacun puisse le plus tôt possible investir toute cette énergie, toute cette créativité dans la conquête de nouveaux publics, de nouveaux partenaires ou dans l'accompagnement de politiques sportives locales ou départementales ouvertes à tous.

Les commissions nationales sportives ont, elles aussi, pris toute leur part dans la réussite de cette saison 2011-2012 malgré les turbulences qui ont pu affecter quelques activités parmi les 110 ou 120 que gère l'UFOLEP.

En effet, l'attitude agressive de quelques fédérations, les turbulences liées aux nouvelles conditions assurantielles, l'évolution des réglementations administratives et sportives n'ont pas simplifié la vie des commissions nationales sportives qui ont fait front devant ces difficultés et ont piloté avec beaucoup de compétence et de détermination une saison sportive riche d'initiatives nouvelles, ouverte sur des publics de plus en plus larges et émaillée de quelques très belles réussites. L'engagement des membres de nos CNS et des groupes de travail assure à notre fédération ses capacités à gérer dans des conditions unanimement reconnues une extraordinaire diversité d'activités au bénéfice de tous les publics.

Ce sera encore la tâche des prochaines CNS dont le renouvellement s'organise en ce moment ; des CNS dont la composition et le fonctionnement doivent accompagner une véritable identité sportive fédérale en veillant à l'accueil de nouveaux publics, de nouvelles formes de pratique, à la qualité et à la sécurité de nos organisations.

Ce sera aussi, après le renouvellement des équipes départementales et régionales, le sens des projets de développement à l'échelle des départements et des régions, en espérant la mobilisation transversale des moyens, la structuration territoriale des ambitions et la dimension "éducative populaire et citoyenne" des actions du réseau.

Depuis l'Assemblée Générale de Boulazac qui jetait les bases d'une structuration fédérale sur ses deux champs de développement, l'Assemblée Générale de Gerzat a validé les orientations du nouveau projet de développement de l'UFOLEP qui doit éclairer l'action nationale et les projets départementaux et régionaux.

Accompagnée par des expertises extérieures, le CDES, Sport Intelligence, Lean de Vie, l'UFOLEP s'engage, avec vous, résolument dans la fidélité à ses valeurs originelles, dans des chantiers à la mesure de la société actuelle : santé, senior, refondation de l'école, pluri-sport, organisation des territoires, dans la confiance et l'audace que lui donne son appartenance à la Ligue de l'enseignement, dans la confiance, l'audace et l'impertinence qui lui donnent la force de son réseau et son engagement au service de la société.

Consciente des besoins de la société et de la multiplicité de ses publics, confiante dans l'expérience et les compétences des acteurs de son réseau, l'UFOLEP est prête avec vous à explorer de nouveaux espaces, de nouvelles collaborations, de nouveaux outils fédéraux, pour vous accompagner dans ces ambitions nouvelles qui forgent son identité et son rôle à travers l'histoire. Plus que jamais nous revendiquons d'être, dans le projet global de la Ligue de l'enseignement, la fédération de l'éducation par le sport, la fédération du sport comme levier de l'éducation populaire, comme levier d'en faire société à partir de nos valeurs fondatrices : laïcité, citoyenneté, solidarité. L'heure est venue d'explorer toutes les possibilités de la vie associative, toutes les possibilités de l'économie sociale et solidaire pour apporter dans des compagnonnages nouveaux, toute notre contribution à ces politiques éducatives et sociales territoriales qui sauront mettre le citoyen au cœur de l'action et lui permettre d'être plus qu'hier acteur d'un projet de vie choisi, acteur d'un projet collectif au service d'une société plus juste et plus humaine.

Je vous remercie de permettre et de partager ces défis.

Merci.

Complément au rapport d'activité Présenté par le DTN Pierre Chevalier

En préambule, comme lors de mes deux précédents compléments au rapport d'activités, les réflexions abordées lors de cette intervention représentent des tendances. Au regard de la diversité des situations de nos comités, nous trouverons ici ou là des exemples qui pourront contredire mes propos.

Le rapport d'activité est un moment d'analyse de la saison antérieure mais il se veut également une phase prospective pour la fédération. Vous trouverez donc dans ce complément trois parties et vous constaterez une certaine ambivalence dans mes propos. La première partie, remplie de satisfaction relative au déroulement de la saison 2011/2012 ; la seconde avec bon nombre d'interrogations et d'inquiétudes concernant la saison que nous vivons et la troisième partie qui concernera notre avenir et notre ambition dans le paysage sportif et dans celui de l'éducation populaire.

Du point de vue général, comme je le précise dans le rapport d'activité au regard du déroulement de la saison 2011/2012 tous les voyants sont au vert ! Le rapport moral du Président qui préfigure la trame du projet politique de la mandature suivante est adoptée à une très large majorité 98 %, un score rarement obtenu dans notre mouvement, les élections pour renouveler le comité directeur se sont déroulées dans un climat serein apportant un taux de renouvellement de plus de 30 % et rajeunissant un peu la moyenne d'âge des élus nationaux (c'est surtout significatif chez les femmes). On peut également apprécier le retour de professionnels en activité au sein de ce même comité directeur.

Les finances sont saines, nous présentons un troisième exercice en excédent avec un réalisé très proche du prévisionnel et en accentuant l'aide en direction des comités (les 150 000 € fléchés sur l'aide à la création d'une quarantaine d'emplois pour nos comités ajoutés en fin d'exercice, cela avec l'accord de notre commissaire aux comptes).

Les effectifs sont en augmentation pour la troisième année consécutive, une hausse d'environ 8 000 licenciés soit presque 2 % des effectifs. Les trois catégories de licenciés adultes-jeunes-enfants, pour ces deux dernières catégories, c'est la seconde année consécutive après plus de vingt années de baisse constante ce qui a eu pour effet de transformer la photographie de notre fédération d'une majorité de jeunes à une majorité d'adultes. Les féminines sont également en hausse et nous obtenons une des meilleures proportionnalités en matière de parité 43 % de femmes pour 57 % d'hommes, le nombre de comités dont les effectifs croissent représentent environ les 2/3, 63 pour être exact.

A cette satisfaction, je pourrai ajouter le renouvellement du CQP (obtenu après une longue période de négociation), l'augmentation du nombre de comités qui ont obtenu l'agrément de leur préfecture pour se joindre aux départements qui proposent des formations PSC1.

Mais aussi la réussite du développement de nouvelles formes de pratiques, telle la marche nordique et la capacité de notre réseau à proposer des milliers de rencontres du niveau local au niveau national avec des formes adaptées qui peuvent être de véritables vitrines. Les élus locaux qui assistent à nos rencontres de gym, de GR, de cyclisme, de sports mécaniques, sont souvent très impressionnés par notre qualité d'organisation, de par le nombre de pratiquants et de spectateurs que cela peut drainer. Je vais également citer le travail mené pour élaborer une stratégie fédérale en direction des séniors, après un peu plus d'un an de travail, plus de la moitié des comités se positionnent sur cette thématique. La convention avec l'IMAPS et le travail mené autour des problématiques liées à la santé sans oublier la communication, avec la mise en place des sites départementaux et des CNS (3 sessions complètes se sont déroulées fin 2012 représentant une cinquantaine de structures) cela en attendant de pouvoir proposer cette déclinaison de créations de sites en direction de nos associations. Mais encore, la lettre aux associations "nouveau support" qui peut permettre de contacter directement les associations en attendant de pouvoir aller jusqu'aux adhérents, pour lesquels on pourra effectuer des diffusions ciblées (avec des extractions par activité ou par catégories d'âges). Pour finir la réalisation du

PND4 livré lors de l'AG (avec un an d'avance par rapport au plan précédent). Tous ces éléments doivent participer à clarifier l'identité fédérale (un des deux axes de la précédente mandature) et accompagner l'ensemble des composantes de la fédération (comités et associations à décliner sur leur territoire ce projet fédéral (obligation pour émarger au CNDS).

Oui mais tout cela était sans compter sur les difficultés rencontrées depuis l'année dernière avec nos réassureurs des activités mécaniques et cyclistes et des augmentations très importantes des tarifs pour maintenir la possibilité d'assurer ces formes de pratique ! Nous avons essayé de communiquer le mieux possible en direction de notre réseau à travers des rencontres interrégionales, mais également par de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire à la rencontre de nos associations locales. Mais l'évolution des règles en cours de saison, après le 1^{er} septembre, certes avec des améliorations telles que : la simplification des procédures pour les sports mécaniques et cyclistes, la baisse des tarifs des ACT a généré de fortes tensions avec notre tissu associatif et également entre les délégations UFOLEP et celles de l'APAC. Cela a mobilisé beaucoup d'énergie de l'ensemble de notre réseau, des incompréhensions, des difficultés de communication et comme ces activités représentaient en 2011/0212 115 578 licenciés soit 29 % de nos effectifs et que pour 25 de nos comités ces deux disciplines représentaient de 46 à 98 % des effectifs, on peut comprendre l'inquiétude créée !

Comme je l'évoquerai cet après-midi de façon plus détaillée lors de la séquence consacrée aux assurances, nous constatons une érosion conséquente puisqu'à ce jour, les adhésions pour ces activités R5 et R6 représentent 73 436 membres soit 42 000 adhérents de moins que l'année dernière (en fin de saison) qui se répartissent de la façon suivante 50 000 (au lieu de 70 000) pour les activités cyclistes soit 70 %, 7 500 au lieu de 9 000 pour les activités automobile, soit 83 % et 16 000 au lieu de 36 000 pour les activités motorisées soit 44,5%. Pour ce qui concerne les associations, elles sont aujourd'hui au nombre de 8 500 contre 9 276 en fin de saison n-1 soit 9 % du nombre des associations. Au 17 avril, nous sommes à 352 000 adhérents contre 382 000 l'année dernière à la même date, ce différentiel de 30 000 adhérents est inférieur aux 42 000 licenciés que nous perdons sur les activités cyclistes et mécaniques, ce qui signifie que nous gagnons des adhérents dans d'autres pratiques.

Face à ce contexte qui confirme les constats abordés depuis plusieurs années que nous sommes passés d'une phase de complémentarité à une phase de concurrence avec les fédérations délégataires et que nous sommes tributaires des politiques de ces dernières, il suffit de regarder l'attitude du mouvement délégataire mais aussi des fédérations dites "amies" qui ont profité de nos difficultés pour proposer des affiliations sur une période de 16 mois, qui ont clairement diffusées dans la presse spécialisée que le moment était venu pour les associations pratiquant ces disciplines de quitter l'UFOLEP pour rejoindre les délégataires.

Face à cette situation, deux possibilités s'offrent à nous : la première qui consiste à persister dans nos fonctionnements et qui aura pour effet de continuer à nous fragiliser. Je vais illustrer ces propos : je suis pour ma part très attentif aux élections des fédérations délégataires et aux changements de présidents, l'attitude du président de la FFC qui vient de terminer son mandat est très agressive à notre égard, son objectif ne se situe pas dans le cadre d'une réflexion des acteurs du monde fédéral pour le développement de la pratique mais bien d'une volonté de faire migrer nos adhérents vers ceux de la FFC !

Par ailleurs, à l'occasion de rencontres et d'échanges avec des collègues d'autres fédérations, je suis frappé du changement de gouvernance de beaucoup de fédérations délégataires qui n'hésitent pas à s'interroger sur leur modèle et bousculent les lignes parfois en désaccord avec les associations locales. Pour illustrer cette dynamique, je vais prendre l'exemple du tennis, une des premières fédérations en terme d'effectif qui a récemment menée une enquête auprès de la population des 10/12 ans, soit environ 250 000 licenciés sur le 1,5 millions, il s'avère que simplement 12 % de cette tranche d'âge se dit intéressé par la compétition ! Cela heurte la fédération dont l'activité principale est tournée vers cette compétition et qui doit revoir sa stratégie, mais aussi convaincre ses cadres techniques et entraîneurs de clubs et les former à une approche différente. Cette même fédération constate que l'approche précoce du haut niveau n'est certainement pas la meilleure des stratégies car sur les 20 dernières années, le seul champion en catégorie moins de 12 ans qui a percé au très haut niveau international est Richard GASQUET.

La FFT constate, comme la plupart des fédérations sportives, un turn-over de ses effectifs d'environ 30 % chaque année (soit environ 500 000 individus). Elle se rend compte que son système de rencontres n'est pas adapté, la majorité des jeunes qui abandonnent sont de la fin de l'année civile, leur analyse est qu'au moment de la croissance avec un développement physiologique important des différences de 6 à 10 mois peuvent provoquer des différences morphologiques importantes qui se traduisent par des différences de niveau de jeu et un abandon de ceux qui ne connaissent que la défaite dans les pratiques proposées. Un autre constat est la lassitude d'une pratique trop répétitive et la volonté de découverte d'univers différents !

Pour l'UFOLEP, comment doit se traduire toutes ses évolutions ? En refusant de faire évoluer nos pratiques, en accusant l'APAC ou le National d'être les seuls responsables de la perte de nos adhérents ? Nous avons un bon critère d'évaluation cette année en constatant qu'un nombre conséquent d'associations et d'adhérents (je ne sais pas si c'est le qualificatif adapté) nous ont quitté en raison de nos tarifs, ils auraient très bien pu comme le code du sport les y autorisent, conserver la licence et rechercher une assurance différente de celle qui est proposée par la fédération (ce qui d'ailleurs été le cas d'une partie des clubs, nous aurons l'occasion d'en reparler), Ils ont simplement trouvé une offre semblable à celle que l'on propose à des tarifs moindres ou encore ils sont partis recréer au sein d'autres fédérations "amies" les pratiques qu'ils développaient au sein de l'UFOLEP, c'est dire leur attachement à notre mouvement !

Il me semble qu'il y a une alternative qui d'ailleurs est identifiable à travers les statistiques de cette saison où l'on constate que quelques comités, certes minoritaires à ce jour, ont déjà dépassé leur effectif de la saison précédente ou connaissent une perte de moins de 5 % des effectifs alors que d'autres subissent un différentiel négatif qui peut être supérieur à 30 %. Ceux qui résistent le mieux à la crise que nous vivons sont ceux qui développent depuis plusieurs années la stratégie que nous voulons promouvoir dans notre quatrième plan de développement, c'est-à-dire mettre mener de front le développement de deux grands secteurs d'activité que sont "Sport et éducation" et "Sport et société", le second ne se faisant pas au détriment du premier car cela participe au rayonnement et incite de nouvelles structures à nous rejoindre !

L'année 2013 est une période stratégique avec la mise en place d'un nouveau plan national de développement accompagné du renouvellement de nos instances statutaires départementales et régionales, ainsi que celui de nos commissions nationales sportives. Ces éléments doivent être le moment de nous interroger sur nos fonctionnements et notre gouvernance, l'année dernière à Gerzat, j'avais évoqué assez longuement l'évolution du profil de nos dirigeants et de nos professionnels qui s'est considérablement modifiée au cours des 20 dernières années, nous avons vécu cette transformation sans suffisamment réfléchir aux modifications à apporter à nos fonctionnements.

Cela a généré, dans de nombreux territoires, des incompréhensions entre élus et professionnels, des élus pensant que les professionnels voulaient prendre le pouvoir ou ne comprenant pas que les professionnels ne veulent plus travailler 7 jours sur 7 et assumer des missions d'ordre politique. Nos élus ont changé, nos professionnels également, pour que cela puisse fonctionner il faut installer la confiance et prendre le temps de la réflexion sur notre organisation. Le temps de déclinaison du PND4 au niveau des territoires départementaux et régionaux est propice à ce diagnostic et à la mise en place de nouveaux processus. Pour ce faire, le groupe Vie du Réseau et Accompagnement des Comités comme son nom l'indique est justement en mesure de vous accompagner (cela vous sera plus longuement explicité un peu plus tard dans la matinée) et cela semble répondre aux attentes de notre réseau car de nombreux comités ont fait appel à ce service depuis sa mise en place en septembre dernier.

Ce serait une grossière erreur de vouloir opposer les élus et les professionnels, l'énergie que nous consacrons à générer du conflit est source de démotivation et de dysfonctionnements. L'ensemble des composantes de la fédération doit être au service du projet si nous souhaitons maintenir notre rang. Il est préférable de travailler en synergie !

Notre fédération a déjà connu des crises comme celle à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, en effet nous allons perdre cette année environ 40 000 adhérents dans les activités

cyclistes et mécaniques. Nous en avons perdu plus de 200 000 dans les sports collectifs au cours des 20 dernières années or nous avons su rebondir en maintenant un cap autour de 400 000 adhérents. Chantal JOUANNEAU nous avait qualifié de "fédération laboratoire", Valérie FOURNEYRON compte sur notre collaboration pour faciliter l'accès à la pratique à de nouveaux publics. L'espace existe, une partie de nos comités est sur cette dynamique avec un succès certain, on peut notamment citer les expérimentations en direction des seniors, de la petite enfance ou encore vers les comités d'entreprises. Ces projets novateurs apportent de la satisfaction et de la motivation.

Cela sans pour autant abandonner notre vie sportive traditionnelle ou la désignation des nouvelles CN sera le moment de les rassurer et de les conforter dans ce qu'elles savent bien faire et où il y a des espaces de développement. Il me semble que nous nous sommes trompés lorsque nous avons établi les feuilles de routes de ces dernières lors des précédentes mandatures. C'est difficile de demander à des spécialistes d'une activité de développer de la multiactivité ou encore de développer des approches sans finalité compétitive. L'autre erreur a été de vouloir faire rentrer toutes les disciplines dans le même cadre, il nous faut prendre en compte les spécificités et les caractéristiques des différentes disciplines afin de proposer des feuilles de route personnalisées en définissant clairement des priorités.

L'espace existe, la société est en attente d'une offre différente, notre projet politique est adapté à l'évolution de notre société. Xavier Le SAUX, directeur de la société "sport intelligence" qui nous a accompagné dans la démarche d'élaboration de notre plan de développement avait identifié notre spécificité de fédération sportive mais aussi de mouvement d'éducation populaire, cette identité, ces gènes sont une force dans le contexte actuel.

Rapport moral

Résultat du vote par émargement en suspension de séance

Total des mandats	394 269	
Total des votants	367 875	
Total des voix exprimées	360 931	
Abstentions	6 944	
Pour	349 663	96,88 %
Contre	11 268	3,12 %

RAPPORT FINANCIER 2012

Présenté par le trésorier fédéral Daniel Guérin

Notre commissaire aux comptes a certifié nos comptes annuels au 31/12/2012 tels qu'arrêtés par le Comité Directeur du 21/02/2013.

Ces comptes sont les premiers de la nouvelle mandature, la modification de notre organisation en 2 secteurs n'apparaît pas dans les documents qui vous ont été adressés, il faudra un certain temps pour que cette réalité soit visible, en attendant nous continuons la présentation avec les pôles.

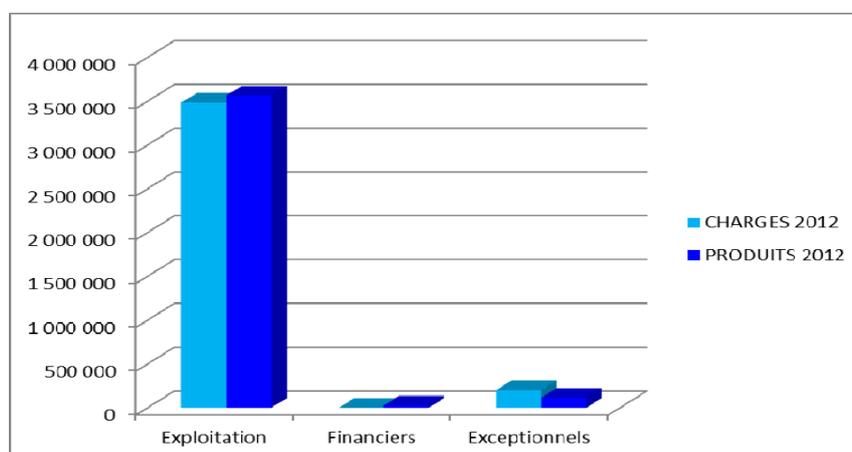
L'année 2012 a vu le retour à temps complet de Francis notre comptable ce qui nous a permis de travailler plus sereinement.

Comme en 2011, l'analyse de l'activité que je vais vous présenter est faite à partir de l'état budgétaire qui retrace mieux notre fonctionnement au quotidien que la liasse fiscale qui opère des regroupements.

Bien entendu, l'analyse du bilan est faite avec la liasse fiscale.

Décomposition du résultat

	2010	2011	Prévisionnel 2012	Réalisé 2012	4/2 en %
Produits d'exploitation	3 381 033	3 530 291	3 606 838	3 564 515	+0,97
Charges d'exploitation	3 349 818	3 425 361	3 620 950	3 483 484	+1,70
Résultat d'exploitation	31 214	104 930	-14 112	81 031	-22,78
Produits financiers	46 562	33 781	27 667	26 284	-22,19
Charges financières	5 250	0	0	3	NS
Résultat financier	41 312	33 781	27 667	26 281	-22,20
Produits exceptionnels	6 593	153 428	64 469	114 479	-25,39
Charges exceptionnelles	18 977	195 555	78 024	202 269	+3,43
Résultat exceptionnel	-12 384	-42 127	-13 555	-87 790	NS
Résultat de l'exercice	60 142	96 584	0	19 522	-79,79



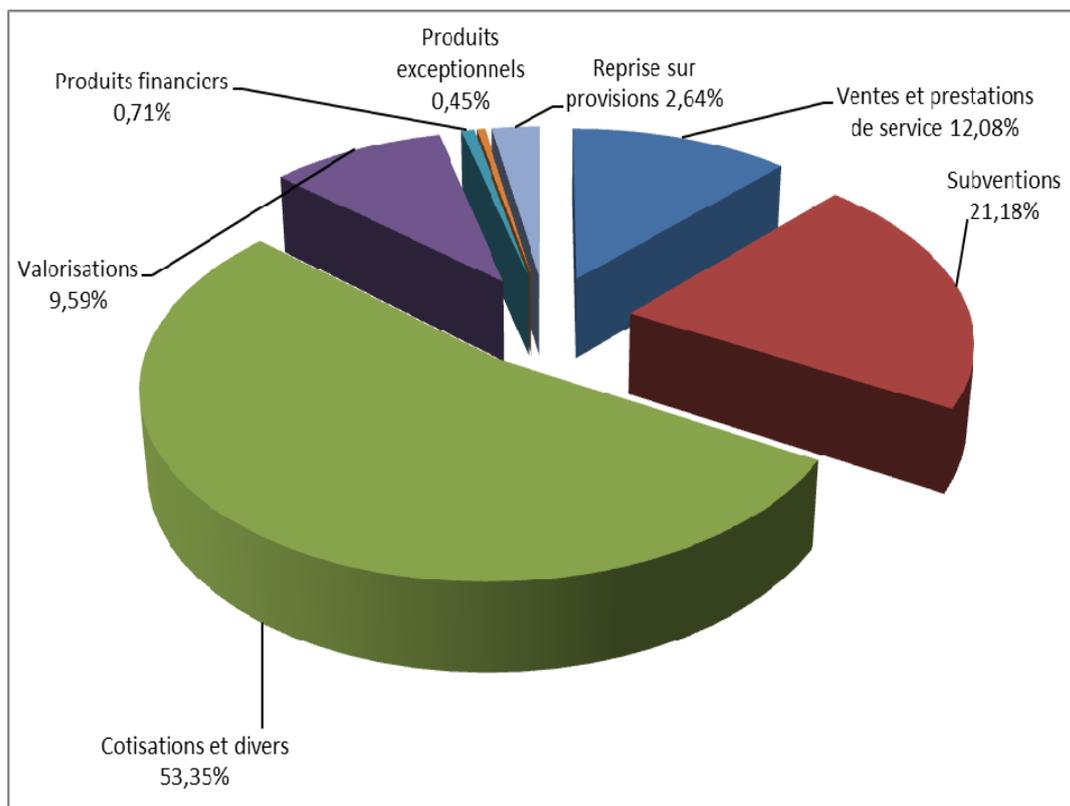
Globalement les produits diminuent de 0,33 % et nos charges ont progressé de 1,79 % ce qui impacte notre résultat mais celui-ci reste positif à 19 522,80 €

Faits marquants

- ✚ Les produits d 'exploitation augmentent de 66 k€
- ✚ Au niveau du poste 70 « Ventes », le chiffre doit être retravaillé avant comparaison avec 2011. En effet ce poste intégrait en 2011 le Congrès ISCA pour 70 k€, l'année 2012 traduit donc une augmentation par rapport à 2011, cela provient en partie de produits nouveaux (passeports motos et outils de formation PSC 1). Ce poste représente 12,08% de notre budget.
- ✚ Le poste 74 « Subventions », les nouvelles obtenues auprès de l'Europe (jeunes et seniors) ne compensent pas le baisse J et S à 735 k€ au lieu de 784 k€. Au total des subventions nous retombons au niveau de 2010 ; les subventions représentent 21,18% des produits.
- ✚ En ce qui concerne les autres produits de gestion courante, poste 75, la progression est de 95 k€. L'augmentation du nombre d'associations et du nombre de licenciés (1/3 et 2/3) explique en grande partie ce montant qui est le poste le plus important avec 53,35 % du budget.
- ✚ Les produits financiers baissent par rapport à 2011 (taux en baisse) mais sont en phase avec le prévisionnel. Ils ont une faible incidence au niveau du total des produits avec 0,71 %.
- ✚ Il en est de même pour l'exceptionnel 0,45 % du total avec une stabilité par rapport à 2011.
- ✚ Les reprises et transferts de charge sont en baisse vis à vis de 2011 mais en hausse par rapport au prévisionnel mais là aussi le chiffre de 2011 doit être relativisé car il intégrait une reprise de subvention (fonds dédiés) correspondant au projet santé Bretagne non réalisé.
- ✚ Le total des produits baisse de 12 k€ par rapport à 2011 soit – 0,32 % et varie de + 0,16 % par rapport au prévisionnel.

Récapitulatif des produits

	2010	2011	Prévisionnel 2012	Réalisé 2012	4/2 en %	% du total
Ventes et prestations de service	389 094	487 057	482 206	447 781	-8,06	12,08
<i>dont stages</i>	189 361	144 439	139 693	140 867	-2,47	3,80
Subventions	784 161	803 917	818 104	784 863	-2,37	21,18
<i>dont CNDS</i>	19 332	19 107	18 104	11 000		
Cotisations et divers	1 767 880	1 883 775	1 924 416	1 976 554	+4,92	53,35
Valorisations	353 142	355 544	382 112	355 319		9,59
Produits financiers	35 236	33 781	27 667	26 284	-22,19	0,71
Produits exceptionnels	6 593	14 234	0	16 548	-16,26	0,45
Reprises sur provisions et report ressources non utilisées	98 083	139 194	64 469	97 930	-29,64	2,64
TOTAL	3 434 189	3 717 502	3 698 974	3 705 280	-0,33	1

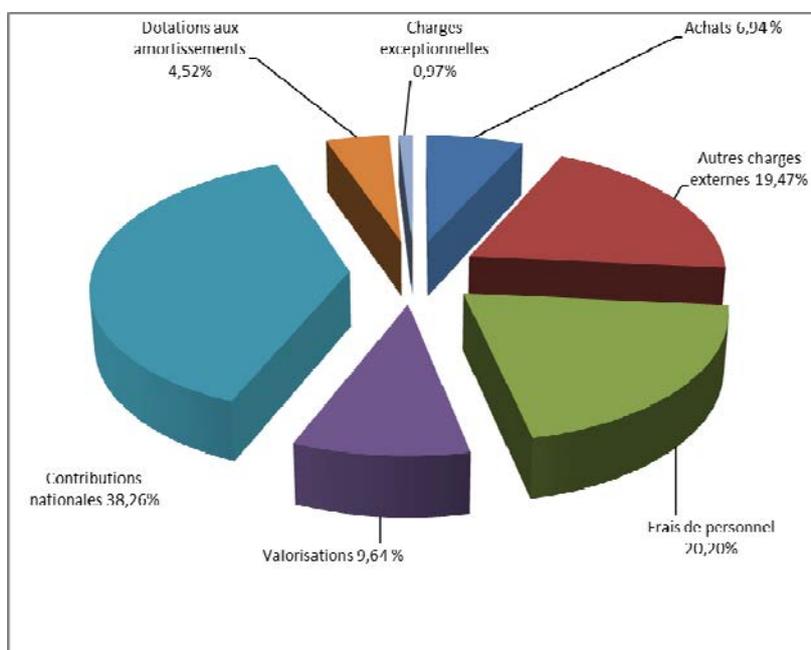


Pour ce qui est des charges

- ✚ Nos achats progressent de 4% vis à vis de 2011 à 225 k€ suite à des acquisitions de petit matériel en hausse et baissent de 16% par rapport au prévisionnel car nous avons réalisé moins de productions pédagogiques que prévu (cf. annexe A1). Globalement ce poste ne représente que 6,94% des charges.
- ✚ Les autres charges externes, postes 61/62, qui représentent 49,31 % du budget sont équivalentes à 2011 mais en diminution vis à vis du prévisionnel de 4,5 % soit 86 k€ dont 42 k€ liés à des coûts salariaux inférieurs aux prévisions. D'autres postes sont en augmentation mais sont compensés par des baisses plus importantes encore (cf. fiche annexe A1 et A2).
- ✚ Les contributions nationales sont en hausse de 3,58% par rapport à 2011 et dans la norme prévue ; je vous présenterai à la fin de cet exposé le détail des versements effectués vers le réseau à travers la fiche montées/descentes.
- ✚ Ces contributions représentent 38,26 % de nos charges.
- ✚ Les dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sont en hausse importante aussi bien vis à vis de 2011 (+47 %) que vis à vis du prévisionnel (+113%). Il est toujours difficile lorsque nous établissons le prévisionnel d'estimer les charges non linéaires ; nous retrouvons dans ce poste le déficit enjeu, les dotations retraites, les dettes des départements en difficultés, les abandons de créances, la dotation AG, celle-ci est notoirement plus important compte-tenu du lieu (ici) et de la date et du Congrès mais in fine cela ne représente que 4,5 % de nos charges.
- ✚ Le total des charges évolue de +1,79 % par rapport à 2011 et de -35 % vis à vis du prévisionnel.

Récapitulatif des charges

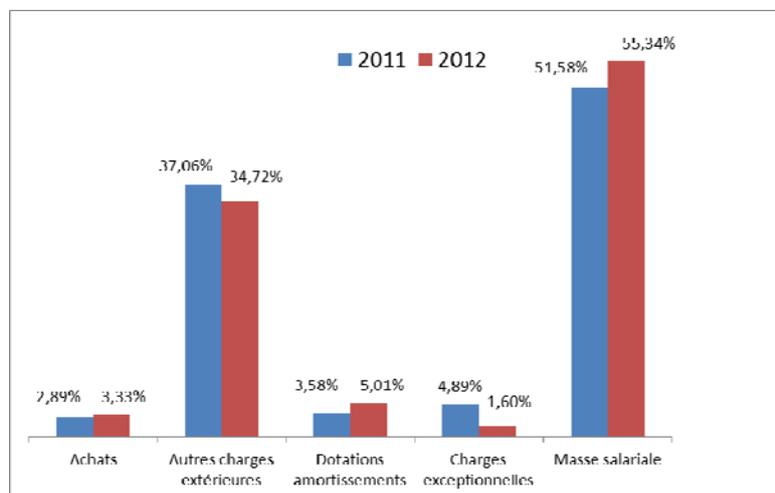
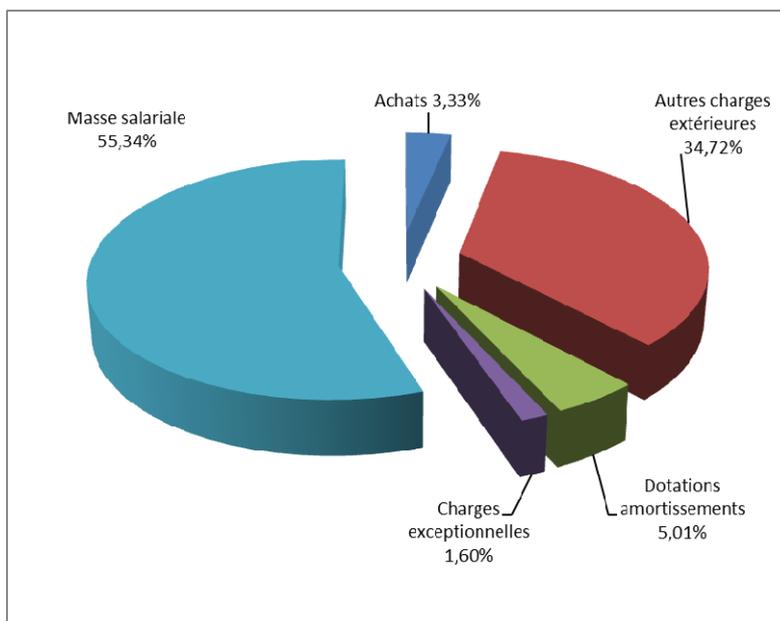
	2010	2011	Prévisionnel 2012	Réalisé 2012	4/2 en %	% du total
Achats	193 156	246 042	306 134	255 944	+4,02	6,94
Autres achats et charges externes <i>dont frais de personnel et valorisations</i>	2 387 850 715 523 319 456	1 817 926 704 812 357 544	1 903 581 760 000 382 112	1 817 467 744 707 355 319	+5,66 -0,62	49,31 20,20 9,64
Contributions nationales	650 634	1 361 395	1 411 235	1 410 074	+3,58	38,26
Charges financières	5 250	0	0	3		
Dotations amortissements, provisions et engagements à réaliser	118 179	113 337	78 024	166 695	+47,08	4,52
Charges exceptionnelles	18 977	82 218	0	35 574	-56,73	0,97
TOTAL	3 374 046	3 620 918	3 698 974	3 685 757	+1,79	100



- ✚ Ces analyses sont faites hors valorisations (salaire J&S et loyer Ligue).
- ✚ Fonctionnement fédéral en baisse de 1,52 % par rapport à 2011 et en baisse également de 1,75 % vis à vis du prévisionnel. Les postes ont varié dans les deux sens, les achats en hausse, les autres charges en baisse, les dotations en hausse (déjà vu au niveau des charges totales).
- ✚ L'exceptionnel en baisse et la masse salariale en hausse vis à vis de 2011.

ANALYSE PAR POLE

	2010	2011	Prévisionnel 2012	Réalisé 2012	4/2 en %	% du total
Fonctionnement fédéral	1 251 974	1 366 531	1 369 057	1 345 718	-1,52%	
COMPOSITION						
Achats	41 509	39 577	67 778	44 799	+13,19	3,33%
Autres charges externes	412 281	506 487	514 379	467 218	-7,75%	34,72%
Dotations amortissements et provisions	72 306	48 868	26 900	67 405	+37,93%	5,01%
Charges exceptionnelles	10 274	66 785	0	21 588	-67,68%	1,60%
Masse salariale	715 523	704 812	760 000	744 707	+5,66%	55,34%



Activités nationales

Analyse des **produits** des activités nationales et comparaison avec le prévisionnel

Produits/Activités	2011	Prévisionnel 2012	Réalisé 2012	Différence	3/1 en %
Vie fédérale	51 124	64 469	72 107	+7 638	+11,85%
Communication	7 975	8 600	15 732	+7 132	+82,83%
Développement	173 378	5 000	39 644	+34 644	NS
Vie sportive	250 413	327 958	277 417	-50 541	-15,41%
Formation	144 860	140 648	151 631	+10 983	+7,8%
Total produits	627 750	546 675	556 531	+9 856	+1,80%

- ✚ En **vie fédérale** la différence est due à des droits d'engagement.
- ✚ Pour la **communication** des partenariats supplémentaires ont été noués.
- ✚ Pour le **développement** une subvention spécifique a été accordée pour 31 k€.
- ✚ La baisse au niveau des produits de la **vie sportive** est liée à des inscriptions moindres à nos nationaux et au report des rentrées des passeports moto.
- ✚ La **formation** est en hausse grâce à des recettes diverses, stages et CNS/GTS.

Activités nationales

Analyse des **charges** des activités fédérales et comparaison avec le prévisionnel

Activités	2011	Prévisionnel 2012	Réalisé 2012	3/1 en %	Différences produits /charges	% du total des charges
Vie fédérale	181 255	221 903	246 586	+11,12%	-174 479	15,78%
Communication	35 889	91 840	94 984	+3,42%	-79 252	6,02%
Développement	206 609	122 170	137 816	+12,81%	-98 172	8,82%
Vie sportive	697 552	697 893	621 253	-10,98%	-343 836	39,76%
Formation	457 531	481 111	461 953	-3,98%	-310 322	29,56%
Total charges	1 578 836	1 614 917	1 562 592	-3,24%	-1 006 061	

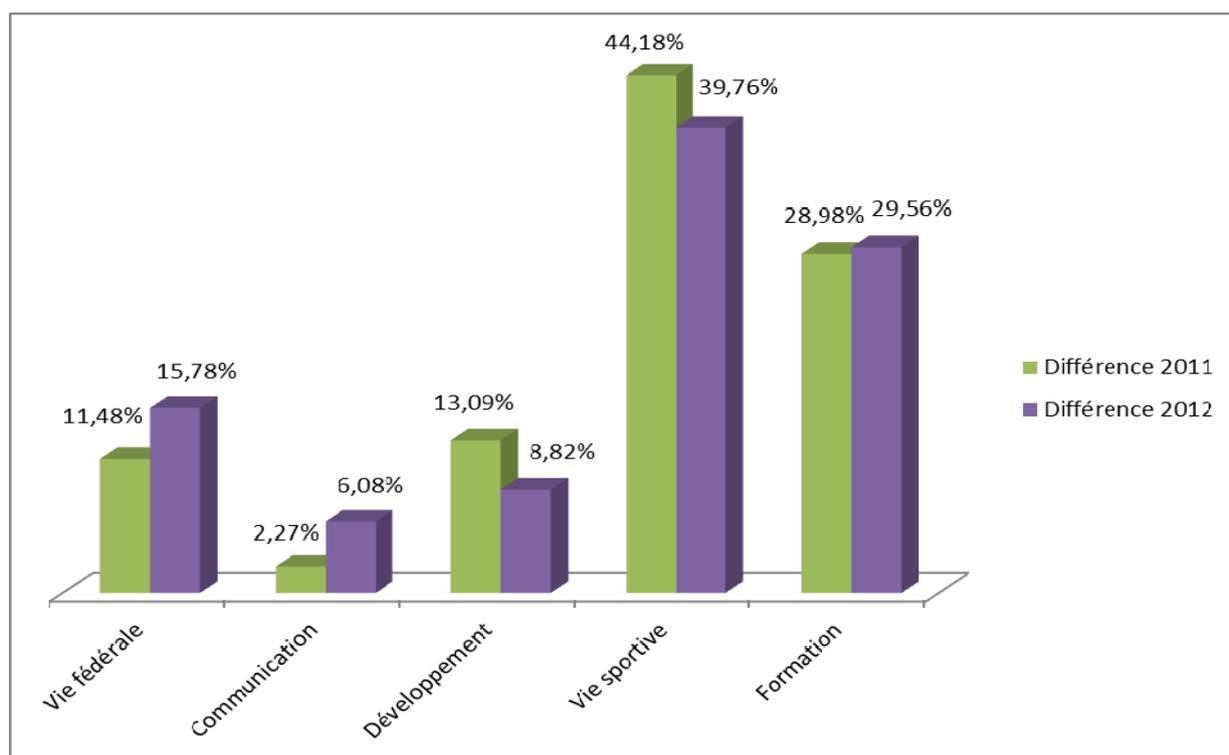
- ✚ Hausse sensible (+11 %) de la **vie fédérale** (CDN et déplacements-regroupements) mais elle ne représente que 15,78 % du total des activités nationales.
- ✚ La **communication** est également en hausse. Le principal point est le site internet mais tout cela ne fait que 6,02% des activités.
- ✚ Le **développement** se «développe» ! +12,81 % par rapport au prévisionnel par plus de réalisations pédagogiques mais baisse vis à vis de 2011 sachant que l'année précédente, le Congrès ISCA faussait la donne, ce poste représente 8,77 % des activités.
- ✚ Au niveau de la **vie sportive** une baisse de 10,98% aussi bien vis à vis de 2011 que du prévisionnel cela est dû à la modification du système de remboursement des sportifs ; au total cela fait 39,76 % du coût des activités.

- ✚ Enfin la **formation** baisse également de 3,98 % vis à vis du prévisionnel et se retrouve sensiblement au même niveau que 2011. Les reversements sont faits en fonction des éléments de stages qui nous sont transmis. Cette activité pèse pour 29,56 % du total des activités qui baissent de 3.24 % vis à vis de nos prévisions.

Si nous comparons la différence produits/charges, nous passons de 951 086 € en 2011 à 1 006 061 € en 2012 soit une progression de 5,78 %.

Par contre nous avons prévu un différentiel de 1 068 242€ donc vis à vis de notre prévisionnel une baisse de 5,82 %.

DIFFERENCE ENTRE PRODUITS ET CHARGES – 2011 ET 2012



- ✚ Pour ce qui est des stages nous constatons une baisse des BFO une stabilité des BFA et une baisse des TC soit au niveau des stages pris en compte financièrement -8,45 %.
- ✚ Au contraire les autres formations progressent de 38,50%, les formations PSC 1 y sont pour beaucoup.

STAGES évolution 2010 /2012 en journées stagiaires

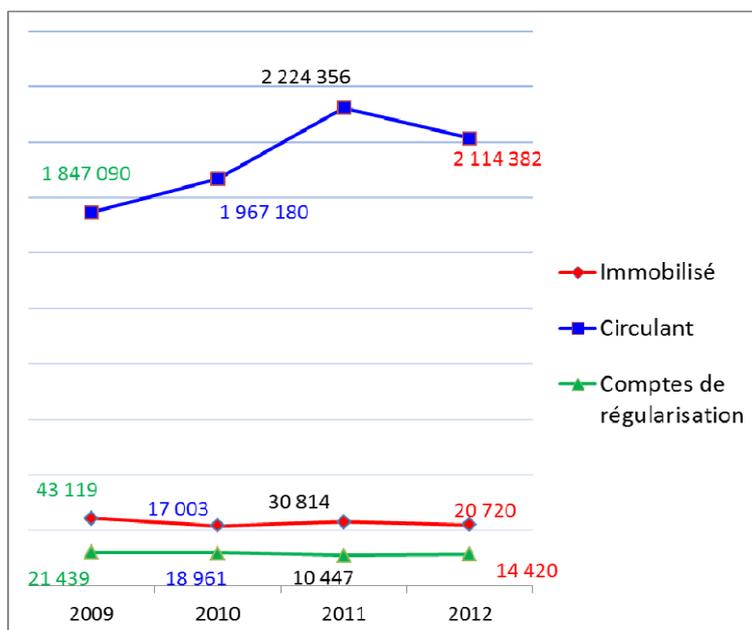
Types de stages	2010	2011	2012	% évolution
BFO (brevet fédéral officiel)	3 205	4 248	3 827	-9,91
BFA (brevet fédéral animateur)	1 824	2 822	2 791	-1,10
TC (tronc commun)	915	1 034	801	-22,53
Sous-total	5 944	8 104	7 419	-8,45
Autres stages non pris en compte financièrement	1 600	3 075	4 259	+38,50
TOTAL	7 544	11 179	11 678	+4,46

ANALYSE DU BILAN

ACTIF

ACTIF	2009	2010	2011	2012	4/3 en %	% du bilan
Immobilisé	43 119	17 003	30 814	20 720	-32,76%	0,96%
Circulant	1 847 090	1 967 180	2 224 356	2 114 382	-4,94%	98,37%
Comptes de régularisation	21 439	18 961	10 447	14 420	+38,03%	0,67%
TOTAL	1 911 648	2 003 144	2 265 617	2 149 522	-5,12%	

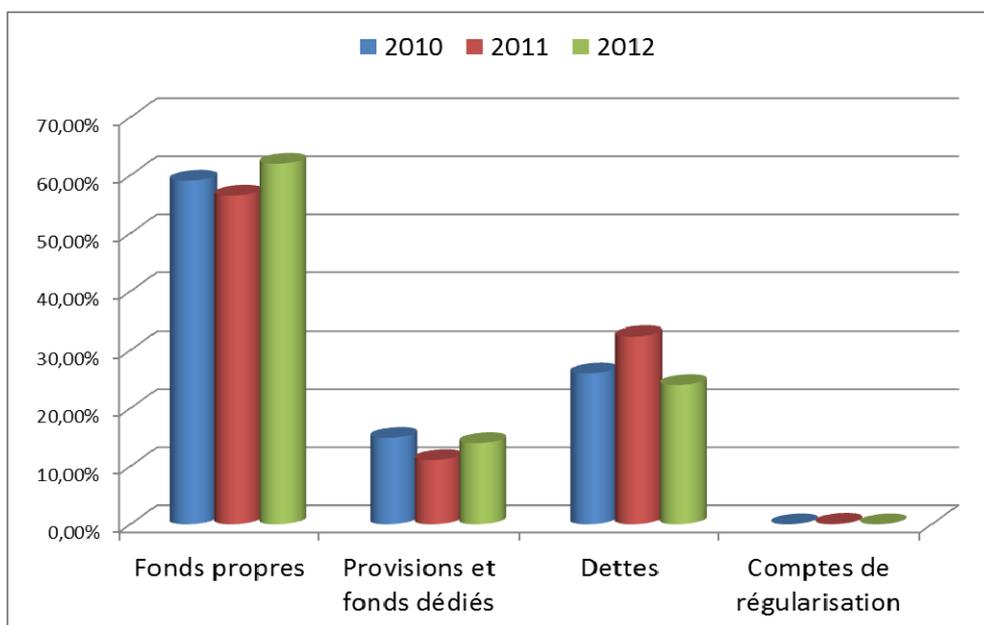
- ✚ Au niveau de l'actif, baisse par rapport à 2011 suite aux amortissements du matériel informatique acquis en 2011 mais ce n'est que 0,96 % de l'actif.
- ✚ Circulant en baisse de 110 k€ dont – 38k€ de clients et + 43 k€ d'autres créances ; les créances pouvant présenter un risque sont provisionnées.
- ✚ Nos disponibilités à 1 990 k€ soit 92,60 % de l'actif sont en baisse également de 116 k€ mais parallèlement nos dettes ont baissé de 92 k€.
- ✚ Les charges constatées d'avance augmentent de 4 K€ soit + 38 % mais elles ne représentent que 0,67 % de l'actif.



PASSIF

PASSIF	2009	2010	2011	2012	4/3 en %	% du bilan
Fonds propres	1 123 317	1 183 460	1 280 044	1 299 566	+1,53%	60,46
Provisions et fonds dédiés	296 462	298 535	250 955	308 032	+22,74%	14,33
Dettes	491 549	521 149	732 327	540 057	-26,25%	25,12
Comptes de régularisation	320	0	2 291	1 867		0,09
TOTAL	1 911 648	2 003 144	2 265 617	2 149 522	-5,12%	1

- ✚ Après intégration du résultat (à valider par l'AG) nos fonds propres sont de 1 299 k€ soit 60,46% du bilan ce qui nous laisse une situation très saine.
- ✚ Les provisions et fonds dédiés sont en hausse de 22,74 % à 308 k€ et sont constitués principalement des engagements retraites, dotations AG et fonds dédiés.
- ✚ Les dettes en baisse comme je vous l'ai indiqué lors de l'examen de l'actif à 435 k€ dont 279 k€ des comités et 96 k€ de factures non parvenues (Ligue salaires 12/12 : 85 k€) et divers 59 k€
- ✚ Les autres dettes sont aussi en baisse à 104 k€ constituées principalement par le poste congés payés et primes Ligue.
- ✚ Le total du bilan est en baisse de 5,12 % mais avec une structure très stable.
- ✚ Notre fonds de roulement est de 1 278 k€ en hausse de 29 k€ et représente plus de 4 mois d'activité.



EQUILIBRE MONTEES/DESCENTES

POSTES	2010	2011	2012	% évolution
Appel à projets	274 999	420 000	390 000	-7,14
Contributions développement associatif des départements	190 000	190 000	190 000	0
Contributions développement associatif des régions	15 600	17 600	20 500	+16,48
Aide à l'emploi	25 915	9 148	177 000	NS
PSC 1	0	25 136	0	NS
Départements en direct	0	17 000	0	NS
Différentiel vie sportive	269 000	270 000	200 213	-22,70
Différentiel formation	234 000	259 000	267 000	+3,09
TOTAL	1 009 514	1 207 884	1 244 713	+3,05
REMONTEES DU RESEAU VERS LE NATIONAL				
Cotisations affiliations	1 767 877	1 826 924	1 911 379	+4,62
EVOLUTION DES MOUVEMENTS				
Remontées réseau	1 767 877	1 826 924	1 911 379	
Reversement réseau	1 009 514	1 207 884	1 244 713	
%	57,1%	66,1%	65,12%	

Commentaires

- ✚ Evolution depuis 2010 en hausse sensible mais sans doute au maximum.
- ✚ Appels à projets : baisse de 7,14%. Nous avons reversé ce qui était prévu mais quelques départements n'ont pas justifié la réalisation de leurs projets donc dans ce cas-là nous ne versons pas le solde.
- ✚ Développement associatif : là aussi nous versons en fonction des justificatifs fournis pour les régions. Pour les départements, le critère étant fonction des chiffres la totalité du budget est versé.
- ✚ Aide à l'emploi : + 177 k€ nous en avons déjà parlé ; il s'agit d'une aide dans le cadre des emplois d'avenir mais pas exclusivement , en direction du développement dont nous avons un besoin impératif compte tenu du recul actuel et de la prise en compte de nos deux secteurs.

- ✚ Vie sportive : baisse très sensible (-25%). La modification du barème de remboursement des frais de déplacement a eu une incidence importante. La part liée aux cahiers de charges a également baissée.
- ✚ Formation : évolution positive de 3%. Les versements sont effectués en fonction des justificatifs fournis.
- ✚ Globalement les reversements ont évolués de +3.05% mais dans le même temps les cotisations ont augmenté de 4.62 %. Nous l'avons constaté lors de l'étude des produits. Le pourcentage de reversement baisse donc à 65,12 % mais reste supérieur à ce qui se pratique dans d'autres fédérations surtout que ce tableau ne prend en compte que les mouvements financiers. Les aides sous forme de matériel, de productions pédagogiques, d'intervention sur place etc ne sont pas prises en compte.

AFFECTATION DU RESULTAT

Comme le prévoit nos statuts, le Comité Directeur vous propose d'affecter le résultat positif de **19.522,80 €** (dix neuf mille cinq cent vingt deux euros et quatre vingt centimes) à notre fond associatif.

Je vous remercie de votre attention.

Résultat du vote par émargement en suspension de séance

- **Rapport financier 2012 (dont affectation du résultat)** Adopté

Total des mandats	394 269	
Total des votants	367 875	
Total des voix exprimées	363 367	
Abstentions	4 508	
Pour	363 367	100 %
Contre	0	0 %



149 rue de Silly 92100 Boulogne 01 46 03 20 50
Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

UNION FRANÇAISE DES OEUVRES LAÏQUES D'EDUCATION
PHYSIQUE

Association loi
1901

Siège social : 3 rue
Récamier 75007 PARIS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de *l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique*, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, tels que décrits dans l'annexe des comptes, et sur le caractère raisonnable, sur la base des éléments disponibles à ce jour, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III -VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport Financier du Comité Directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Boulogne, le 27 mars 2013

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christian Détre

Commissaire aux Comptes



REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE **31** DECEMBRE **2012**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Boulogne, le 27 mars 2013

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christian Détre

Commissaire aux Comptes



DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Il est proposé de soumettre au vote de l'Assemblée Générale du Grau-du-Roi la désignation des Commissaires aux Comptes, titulaire et suppléant, pour un mandat de **6 (SIX) ans** soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui examinera les comptes clos au 31 décembre 2018.

Titulaire :

Société AUDIT France
Représentée par Monsieur Christian DÉTRÉ
149, rue de Silly
92100 Boulogne-Billancourt
N° d'inscription à la CRCC Versailles : 90090002

Suppléant :

Monsieur Laurent DUPAS
122, boulevard Malesherbes
75017 Paris
N° d'inscription à la CRCC Paris : 66004077

Résultat du vote à main levée

• Désignation du CAC

Adopté

Total des mandats	394 269	
Total des votants	374 042	
Total des voix exprimées	374 042	
Abstentions	0	
	Pour	351 918
	Contre	22 124
		94,09 %
		5,91 %

BUDGET 2013

Présenté par le trésorier fédéral Daniel Guérin

Le projet de budget pour l'année 2013 sur lequel vous allez avoir à vous prononcer est équilibré en charges et produits à 3 595 433 €.

Il vous a été adressé en mars et n'a pas subi de modification depuis.

Pour la première année nous connaissons notre convention d'objectif pour l'AG (depuis le 10/02). Le fait de la connaître rapidement ne l'augmente pas, bien au contraire, puisque nous escomptions 710 k€ (735 k€ en 2012) et que nous n'avons in fine que 690 k€ en espérant qu'aucun gel supplémentaire n'interviendra.

Les péripéties que nous avons connu en 2012 avec notre assureur ont des répercussions en 2013 et nous l'avons intégré dans notre prévisionnel avec une perte de 700 associations et 28 000 licenciés.

Notre estimation n'était pas trop loin de la réalité et les adhésions encore à venir ne nous obligent pas à revoir nos calculs.

Pour bâtir ce prévisionnel, nous avons continué le système appliqué depuis deux ans :

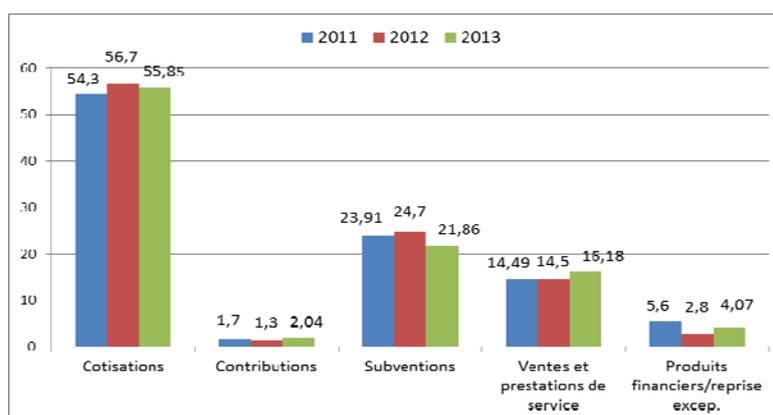
Après avoir intégré les baisses de produits que nous venons de voir nous avons donné à chaque pôle une fourchette de dépenses, à charge pour lui de bâtir son budget avec des priorisations éventuelles.

Après connaissance de la CO et des derniers chiffres d'affiliation, nous avons procédé à quelques arbitrages en accord avec les pôles concernés.

Ces différents éléments mettent en lumière la nécessité de maîtriser toujours plus nos charges.

Analyse détaillée des produits

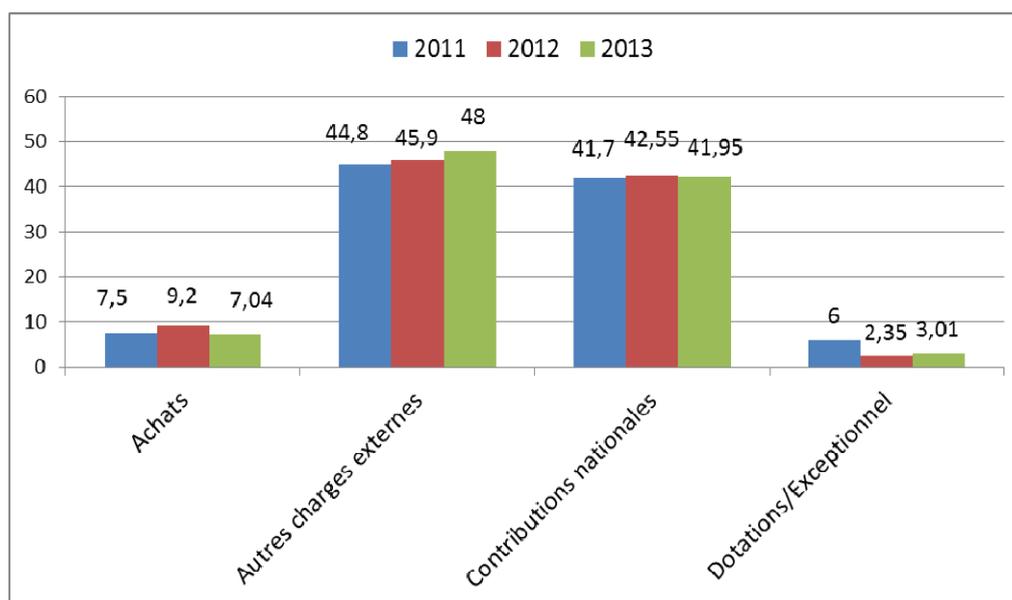
PRODUITS	2011	2012	2013	Différence 3/2	% du budget
Cotisations et affiliations	1 825	1 911	1 784	-127 (-6,65 %)	55,85 %
Contribution Ligue	58	65	65		2,04 %
Subventions	804	785	698	-87 (-11,08 %)	21,86 %
Ventes et prestations de service	487	447	516	+69 (+15,44 %)	16,18 %
Produits financiers	33	26	36	+10 (+38,46 %)	1,13 %
Reprises et exceptionnel	153	114	94	-20 (-17,54 %)	2,94 %
TOTAL	3 360	3 350	3 194	-156 (-4,66 %)	



- ✚ Comme les années précédentes, elle est réalisée hors valorisations (salaires J & S et loyer Ligue).
- ✚ Les salaires J & S représentent 307 k€ et le loyer Ligue 94 k€.
- ✚ La saison 2011/2012 avait vu le nombre de licenciés augmenté, il n'en est pas de même cette saison. De ce fait, le poste « 75 » baisse de 128 k€ dont 117 k€ liés aux affiliations et adhésions.
- ✚ En ce qui concerne les subventions, là aussi baisse de 785 à 698 dont 45 pour la subvention J & S et 42 autres subventions (CNDS et Europe).
- ✚ En revanche hausse des produits liés aux ventes et prestations de service de 69 k€ à 516 k€ à travers la hausse des engagements VS, formation, recettes diverses et partenariats.
- ✚ Petite hausse des produits financiers + 10 k€. Nos placements livrets sont plus rémunérateurs que les SICAV malgré le fait que 2013 ne verra pas apparaître un résultat positif pour le GIE Enjeu mais plutôt une perte qui devra être provisionnée.
- ✚ Baisse des reprises sur provisions et amortissements mais c'est seulement en fin d'exercice que nous connaissons le montant exact de ce poste.
- ✚ Au total, nos produits baissent de 4,66 % à 3 194 k€.

Analyse des charges par poste

CHARGES	2011	2012	2013	Différence et %	% du budget
Achats	246	256	225	-30 (-11,76 %)	7,04 %
Autres charges externes	1 460	1 462	1 533	+71 (+4,86 %)	48,00 %
Contributions nationales	1 361	1 410	1 340	-70 (-4,96 %)	41,95 %
Dotations/charges financières/Exceptionnel	195	202	96	-106 (-52,48 %)	3,01 %
TOTAL	3 263	3 330	3 194	-136 (-4,08 %)	



- ✚ Au niveau des achats, la baisse provient en grande partie du coût de réalisation des licences et d'un peu moins de réalisations pédagogiques.
- ✚ Pour les autres charges externes, de nombreux postes varient : salaires Ligue + 34 honoraires +14 site internet – 37 réunions +6 déplacements regroupement +25 stages + 58 (Congrès), frais d'organisation -29.
- ✚ Les contributions nationales baissent de 70 k€ mais il faut relativiser ce chiffre car en 2012 une contribution exceptionnelle d'aide à l'emploi de 155 k€ a été faite (même si vous ne percevez ces sommes qu'en 2013) ce qui ramène le chiffre 2012 à 1 255 k€ et donc 2013 verra une hausse de 85 k€ des contributions nationales.
- ✚ Pour les dotations, charges financières et exceptionnel je ferai la même remarque que pour les produits, c'est seulement en fin d'année que nous connaissons le chiffre exact même si déjà nous savons que la dotation AG sera inférieure à celle faite en 2012 (lieu ,date et congrès) mais nous aurons surement une provision Enjeu supérieure à passer.

Contribution au développement associatif départemental (sur la base des statistiques de la saison 2011-2012)

Effectifs	<i>À titre indicatif</i>			Enveloppe
✚ Associations et Structures	9 275	x	0,97 €	9 000 €
✚ Licenciés Adultes	268 338	x	1,17 €	46 000 €
✚ Licenciés Jeunes	47 801	x	0,21 €	10 000 €
✚ Licenciés Enfants	78 130	x	0,22 €	17 000 €
	Sous-total			82 000 €
Développement associatif	<i>À titre indicatif</i>			Enveloppe
✚ Var. Nbre Associations et Structures (>zéro)	140	x	7,14 €	1 000 €
✚ Var. Nbre Licenciés (>zéro)	12 427	x	0,56 €	7 000 €
✚ PND – Projets ressortant du PND	252	x	150,79 €	38 000 €
	Sous-total			46 000 €
Accompagnement à l'emploi & à la formation	<i>À titre indicatif</i>			Enveloppe
✚ Emploi – Nouvelles créations	25	x	2 000 €	50 000 €
✚ Emploi – Accompagnement Formation	60	x	200 €	12 000 €
	Sous-total			62 000 €
	TOTAL BUDGET			190 000 €

Contribution au développement associatif régional

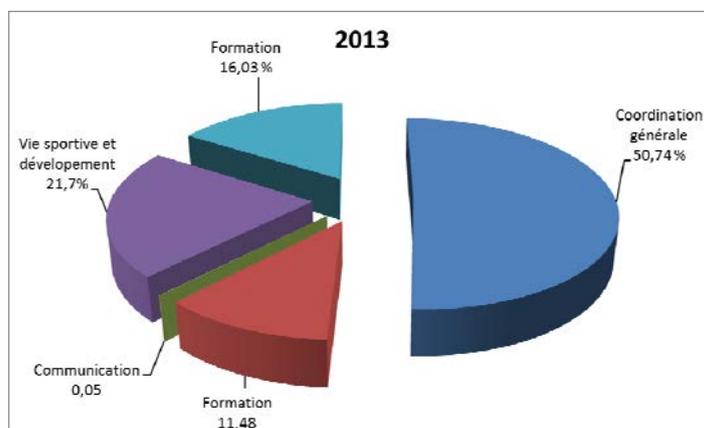
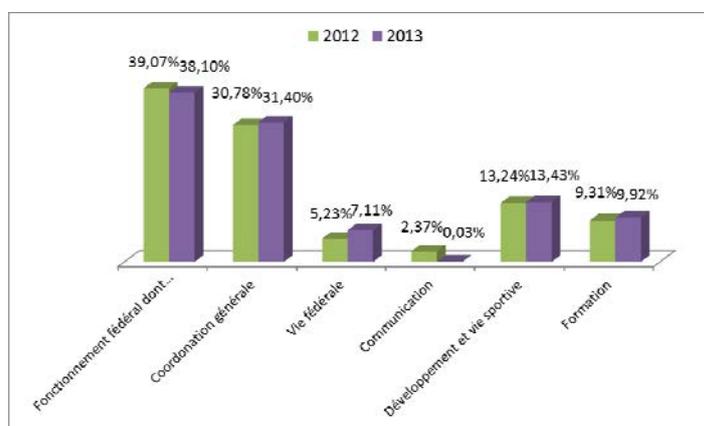
Eléments statutaires		<i>À titre indicatif</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✚ PV Assemblée Générale 	22	x	90,91 €
<ul style="list-style-type: none"> ✚ PV de la dernière AG comprise entre septembre 2012 et août 2013 	88	x	80,00 €
<ul style="list-style-type: none"> ✚ PV Comité Directeur et/ou Bureau 			
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Dans la limite de 4 PV de réunion dans la période de septembre 2012 à août 2013 			
		Sous-total	8 000 €
Nombre de départements composant les régions		<i>À titre indicatif</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Nombre de départements 	96	x	62,50 €
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Uniquement si minimum de 2 pièces fournies sur les éléments statutaires 			
		Sous-total	6 000 €
Rayonnement et développement		<i>À titre indicatif</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ✚ PND – Projets ressortant du PND 	52	x	120 €
		Sous-total	6 000 €
		TOTAL BUDGET	20 000 €

- ✚ Je vais maintenant faire un aparté concernant la contribution au développement associatif :
- ✚ Lors des interrégions, en 2012, nous vous avons interrogé sur la modification des critères de répartition de cette contribution. En janvier dernier, nous avons renouvelé ces interrogations en précisant les éventuels nouveaux critères à savoir : PND, PSC1 et emploi. 43 réponses nous sont parvenues. 18 avec 135 000 voix contre et 25 avec 100 000 voix pour.
- ✚ Aucune majorité ne s'étant formellement dégagée, le CD a décidé de faire un mixte des deux formules avec 3 entrées : l'existant au niveau affiliation et adhésion, le développement avec la prise en compte du PND dans les projets et l'augmentation du nombre d'affiliations et adhésions et enfin l'emploi. Nous n'avons pas pris en compte le PSC1 aidé par ailleurs et ayant vocation à s'auto-financer.
- ✚ Voilà le tableau de répartition par critère. Le pavé deux nous semble indispensable compte tenu de la baisse des affiliations et adhésions que nous venons de subir. Une conquête ou une reconquête nous est nécessaire.
- ✚ Le troisième pavé se décline en deux phases. Une première pour l'aide à la formation des emplois pour lesquels nous venons de vous octroyer 3 800 € et une deuxième pour l'aide à la création d'emploi dans les départements et régions n'ayant pas fait partie du premier train.
- ✚ Voilà pour les contributions au développement.

Analyse par pôle

Cette analyse est réalisée hors valorisation et en prenant en compte le différentiel charges/produits

CHARGES	2011	2012	2013	Evolution et %	% du budget
Fonctionnement fédéral <i>dont masse salariale</i>	1 282 704	1 301 744	1 217 780	-84 (-6,46%)	38,10 %
Activités fédérales	1 982	2 029	1 977	-52 (-2,56 %)	61,90 %
Total	3 264	3 330	3 194	-136 (-4,08 %)	
Coordination générale	1 033	1 025	1 003	-22 (-2,15 %)	50,74 %
Vie fédérale	130	174	227	+53 (+30,46%)	11,48 %
Communication	27	79	1	-78(-98,73%)	0,05 %
Développement et vie sportive	447	441	429	-12 (-2,72 %)	21,70 %
Formation	312	310	317	+7 (+2,26 %)	16,03 %
Total	1 982	2 029	1 977		
Valorisations	357	355	401		
Total général avec valorisations	3 620	3 685	3 595		



- ✚ Le fonctionnement fédéral baisse de 84 k€ par une baisse des produits (affiliations adhésions), une diminution de certaines charges (achats, réunions, déplacements) et une augmentation des charges salariales.
- ✚ Pour les activités fédérales la baisse est de 52 k€. Elle s'analyse par les variations des différents pôles :
 - Vie fédérale : l'augmentation est due à la mise en place du VRAC pour l'aide et le suivi des comités.
 - Pour la communication : la dépense pour le site internet en nette diminution et une augmentation sensible des partenariats fait un différentiel très faible.
 - Le développement et la vie sportive réunis sont en baisse de 12 k€ mais en 2012 une subvention de 31 k€ apparaissait. Egalement un peu moins de réalisations pédagogiques en contrepartie des sommes supplémentaires sont allouées pour les contributions cahier des charges et déplacements
 - Au niveau de la formation : la différence est faible et le projet de budget est établi en fonction des prévisions des départements (cf tableau des stages présenté avec 2012).
- ✚ Voilà ce qu'il en est pour le budget 2013, nous allons le suivre au jour le jour et espérons n'avoir pas de diminutions de nos produits nous obligeant à ne pas réaliser tout ce qui est prévu.

Résultat du vote par émargement en suspension de séance

• Budget 2013

Adopté

Total des mandats	394 269	
Total des votants	367 875	
Total des voix exprimées	336 556	
Total des abstentions	31 319	
Pour	327 187	97,22 %
Contre	9 369	2,78 %



ARGUMENTAIRE

LE PASSAGE AU NUMÉRIQUE POUR UNE ÉVOLUTION DE NOTRE REVUE EN JEU

1. Notre revue fédérale, *En Jeu, une autre idée du sport*, est un vecteur de communication indispensable pour rendre compte de la vie de notre fédération et expliquer nos choix politiques auprès de nos associations et de nos comités. *En Jeu* est aussi un outil de communication privilégié auprès de nos partenaires institutionnels : en mettant en valeur notre approche éducative, nos préoccupations sociales et notre conception d'un sport laïque et citoyen, *En Jeu* contribue grandement à l'image de marque de l'UFOLEP. Or cette image de marque est un atout déterminant à l'heure où nous nous structurons en deux secteurs, « sport et éducation », « sport et société », dans la perspective de nous ouvrir à de nouveaux publics et de nouer de nouveaux partenariats.

2. En dépit de la qualité reconnue de *En Jeu*, son rayonnement est insuffisant au sein même de notre réseau. Adressée au seul correspondant de l'association, la revue ne circule pas auprès de l'ensemble de ses membres, qui en outre ont parfois une idée très floue de ce que nous sommes. La mise en ligne d'une version numérique sur Internet, ou un envoi par e-mail, permettrait de démultiplier la diffusion de la revue et de toucher tous les licenciés. C'est ce que proposent d'ores et déjà, sous des formes diverses, d'autres fédérations.

3. Le danger est toutefois que cette version numérique se fasse au détriment des abonnements à la revue papier et mette en péril son équilibre économique, aujourd'hui déjà fragilisé par le fait que, dans quelques départements, le taux d'abonnement des associations se soit effondré. Or la version papier est absolument indispensable à l'impact de la revue auprès des associations et, plus encore, auprès de nos partenaires institutionnels.

4. Pour la première fois depuis sa création en 2003, le **G**roupement d'**I**ntérêt **É**conomique (GIE) qui assume la réalisation et la diffusion de la revue connaît un résultat déficitaire à hauteur de 15 000 € (7 % du chiffre d'affaires). Ce résultat est dû à la diminution du nombre d'abonnements qui affecte environ 13 % de nos associations, réparties dans une dizaine de départements.

Dans la forme et les procédures actuelles, ce phénomène risque de s'amplifier alors que les charges fixes (salaires, maquettage, ...) sont incompressibles.

Parallèlement, la diversification de l'offre (papier et numérique) doit renouveler l'attractivité de la revue et en faciliter la lecture et l'exploitation.

5. La garantie des produits étant indispensable pour accompagner cette évolution, nous proposons de lier l'abonnement à *En Jeu* à l'affiliation de nos associations, tout en offrant pour un tarif quasiment identique le service supplémentaire que constitue une version numérique accessible à tout licencié.

Renforcement du dispositif fédéral « affiliations/adhésions »

Vous trouverez ci-dessous les documents détaillés. Le dispositif peut paraître complexe. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire avant l'Assemblée Générale.

En cas de vote positif, des rencontres interrégionales seront organisées au cours du 2^{ème} trimestre 2013 afin d'évoquer la mise en œuvre dans le cadre de la saison 2013-2014.

Des projets de supports vous seront présentés au Grau-du-Roi.

ARGUMENTAIRE

1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS

Conçu pour des associations sportives délivrant une licence à ses membres, notre système unique d'affiliation répond parfaitement à la pratique régulière d'activités physiques au sein d'associations sportives. En revanche, il n'est pas adapté aux actions « sport et société » portées par les comités Ufolep : interventions dans des structures sociales ou médicales, animation pour des collectivités territoriales, réponses à des commandes publiques, organisation d'événementiels sport pour tous

Tout dans le contexte actuel nous invite à élargir sans tarder le dispositif existant : la perte nette de licenciés enregistrée cette saison en activités cyclistes et sports mécaniques en raison de la hausse des tarifs de l'assurance, le fait que seulement 27 % des sportifs pratiquent au sein d'une association (études Sofres et Insep), ou encore la renégociation fin 2013 de la convention d'objectif avec le ministère des Sports. A cet égard, le ministère des Sports prend à la fois en compte le nombre de licences et celui des autres titres de participation délivrés par les fédérations sportives pour évaluer leur action. La plupart des fédérations ont d'ores et déjà étendu les possibilités d'adhésion adaptées aux profils des pratiquants afin de répondre à la diversification des champs d'intervention fédéraux et au souci de s'adapter à l'évolution des pratiques sportives : une analyse souvent partagée lors des rassemblements nationaux UFOLEP, et notamment lors des réunions interrégionales fin 2012.

Notre réseau est conscient des enjeux de cette évolution et, à plusieurs reprises au cours des 10 dernières années, le comité directeur a fait des propositions de modifications lors des assemblées générales (2006 à Istres, 2011 à Boulazac). A chaque fois, il y eut un rejet de l'AG. Les raisons principales en étaient les suivantes :

- un manque de concertation avec notre réseau en amont ;
- une grande diversité de fonctionnement au sein de notre organisation qui engendre, à chaque proposition de modification du système, une mise en difficulté potentielle d'une partie de nos associations.

En conséquence, nous proposons de dissocier les dispositifs attachés au secteur « sport et éducation » qui correspond au sport tel que nous l'avons organisé jusqu'à présent ; et ceux attachés au secteur « sport et société » avec de toutes nouvelles formes de pratiques. Pour ce faire, nous souhaitons pouvoir utiliser l'ensemble des possibilités d'affiliations de la Ligue de l'enseignement ; c'est-à-dire le dispositif C1a et C1b pour nos associations sportives existantes, et les dispositifs C2 et C3 pour les nouvelles structures que nous pourrions fédérer (cf détail ci-après).

- Suite aux recueils de vos remarques lors des inter régions, une nouvelle consultation du réseau a été organisée, sollicitant un échantillon de 13 comités représentant environ un quart des adhérents. Des propositions d'aménagements ont été prises en compte afin de garantir l'étanchéité des dispositifs (et préserver notamment les licences).

- Un travail en concertation avec la Ligue et avec l'APAC a été mis en place afin d'ouvrir les affiliations C2 et C3 à l'UFOLEP et d'apporter des couvertures assurance adaptées pour les différents titres de participation (TIPO et UFOPASS).

Cette évolution devrait faciliter la mise en œuvre de notre projet en assurant un développement harmonieux de nos deux secteurs d'activité. Elle devrait permettre d'enrayer la baisse de nos effectifs (estimée à environ 10% pour cette saison, 900 associations et 39 000 licenciés). Cela permettra entre autre à notre mouvement d'être en phase avec les évolutions de la pratique au sein de notre société.

2 - PRESENTATION DES OUTILS

Afin de répondre à ces objectifs, et dans la continuité des réflexions menées lors des rassemblements interrégionaux 2012, le comité directeur national vous propose différents outils.

Ces outils sont à la disposition des comités qui apprécieront, en fonction de leurs choix politiques et de leurs actions de développement, l'opportunité de les mettre en place ou non.

- **De nouvelles catégories d'affiliation de personnes morales déclinées jusqu'au secteur UFOLEP : « C2 » et « C3 »**

L'objectif est de permettre d'affilier d'autres personnes morales que les seules associations sportives.

Cette possibilité est donnée par le code du sport (article L. 131-3) qui prévoit :

« Les fédérations sportives regroupent des associations sportives.

Elles peuvent regrouper en qualité de membres, dans des conditions prévues par leurs statuts :

1° les personnes physiques auxquels elles délivrent directement des licences ;

2° les organismes à but lucratif dont l'objet est la pratique d'une ou de plusieurs de leurs disciplines et qu'elles autorisent à délivrer des licences ;

3° les organismes qui, sans avoir pour objet la pratique d'une ou de plusieurs de leurs disciplines, contribuent au développement d'une ou de plusieurs de celles-ci ;

4° les sociétés sportives ».

L'objectif étant de renforcer le lien, les relations entre le comité et son réseau de structures partenaires par un acte d'affiliation à la fédération.

- **Un titre de participation adapté pour les personnes physiques : UFOPASS**

La possibilité de délivrer des titres de participation est prévue dans les statuts types des fédérations (article R. 131-8 du code du sport, annexe 5). Ces titres de participation permettent d'accueillir du public non licencié, que ce soit de façon occasionnelle (TIPO) ou régulière (UFOPASS), sans concurrencer la licence (voir ci-dessous). Les titres de participation ne donnent pas de droit de représentation dans les instances dirigeantes de la fédération et des comités, puisque le système de représentation de l'UFOLEP reste fondé sur le principe « 1 licence = 1voix » (article 11 des statuts nationaux).

3 - MODALITES D'APPLICATION

UFOBOX : Affiliation C2 et délivrance d'UFOPASS

Ce mode d'affiliation s'adresse aux structures, groupements, associatifs ou non, à **objet non sportif**, auprès desquelles les **comités** proposent des **activités régulières non compétitives** (inscrites à un calendrier sportif) par le biais **d'un conventionnement** entre les deux parties.

Concrètement, cette catégorie permettra d'affilier des structures pour lesquelles le comité départemental UFOLEP souhaite délivrer des titres de participation aux personnes physiques : comités d'entreprise, structures d'accueil collectif (crèches, halte-garderie, maisons de l'enfance), structures péri scolaires, centres sociaux, collectivités locales (seulement si volonté du comité de délivrer des UFOPASS aux individus),

La C2 s'appuiera sur **une convention** entre le comité départemental et la structure concernée, déterminant la nature des actions menées et leurs modalités (délivrance de **titres de participation** notamment, règles déontologiques, respect des valeurs de l'UFOLEP, responsabilité des signataires ...).

Les associations type amicale laïque, association socioculturelle, foyer rural ... qui ont une pratique sportive régulière sans conventionnement avec le comité UFOLEP restent bien, comme c'est le cas actuellement, en affiliation C1 et remettent une licence sportive à leurs membres. Pour ces associations, l'activité physique et/ou sportive est inscrite dans leur objet social.

L'outil d'adhésion des usagers rattaché à la C2 est l'« **UFOPASS** » : titre de participation nominatif permettant une pratique régulière, de loisir (non compétitive et inscrite à un calendrier sportif) dans le cadre de cycles (trimestre, semestre, ou autres), d'abonnement (nombre de séances déterminé) ou même à l'année sur des programmes d'activités « adaptés » (ex : seniors, santé , plurisports).

L'UFOPASS pourra être délivré aux personnes participantes à des activités sportives régulières *non compétitives* (inscrites à un calendrier sportif) **UNIQUEMENT** au sein d'une structure affiliées en C2, autorisées ou organisées par le comité départemental.

L'UFOPASS étant un titre de participation, il n'y a pas d'obligation de certificat médical de non contre-indication (le code du sport l'impose seulement pour les pratiques compétitives et pour la délivrance d'une première licence sportive).

Dans le cas de ce dispositif d'affiliation C2, un contrat d'assurance pourra être proposé au comité qui intervient ou à la structure fédérée pour couvrir l'organisation d'activité sportive.

L'UFOPASS vient ainsi compléter, sans les concurrencer, les outils d'adhésion existants que sont :

- la licence sportive : délivrée pour le compte d'une association sportive, donne accès à des pratiques sportives de loisirs ou compétitives, ne peut être individuelle. Elle donne également droit de représentation dans les instances dirigeantes.
- le Titre Individuel de Participation Occasionnelle (TIPO) : ce titre s'adresse au public participant ponctuellement à des événementiels Ufolep. Dès cette année, des supports seront proposés aux comités pour être utilisés sur des opérations nationales (Playa Tour, Move Week, sentez-vous sport, ...), des événements portés par les comités ou organisés sous leur égide (portes ouvertes associatives, sport en famille, raids multisports, ...).

AFFILIATION C2			
Structure bénéficiaire	Accompagnement du comité	pratique	Titre de participation
Toutes structures, groupements à objet non sportif ayant conventionné avec le comité et dont il souhaite fédérer les adhérents personnes physiques Le conventionnement permet au comité départemental de maîtriser ce type d'affiliation.	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'encadrement par un animateur salarié du comité - Accompagnement par le comité dans l'organisation d'événementiel - Formation - Mise à disposition d'outils - Mise à disposition de matériels - ... 	régulière non compétitive (épreuves non inscrites à un calendrier sportif), uniquement dans le cadre du projet d'activité de la structure	UFOPASS
←-----Formalisation par une convention (outil ressource proposé par l'UFOLEP nationale)-----→			

Affiliation C3

La C3 s'adresse aux associations, groupements (ex : collectivités territoriales, ...), établissements publics, donc tout type de structure à **objet non sportif** pour lesquelles le comité souhaite affilier UNIQUEMENT la personne morale sans l'adhésion et la comptabilisation des personnes physiques.

Concrètement, cette catégorie permettra d'affilier des établissements spécialisés, des maisons de retraite, des bases de loisirs, des collectivités, ..., sans délivrance d'UFOPASS.

CAS PARTICULIER

Dans le cas d'une action régulière organisée par le comité auprès d'une collectivité locale sans support associatif local, le comité pourra, s'il le souhaite, délivrer des UFOPASS aux pratiquants réguliers. Dans ce cas la collectivité territoriale devra être affiliée en **C2**.

NB : *les associations à objet sportif (comprenant les amicales laïques, les associations socio culturelles, foyers ruraux, ...) ou sections sportives UFOLEP sont exclues des dispositifs C2 et C3, réservés aux structures à objet non sportif conventionnées et/ou validées avec le comité. Il n'y aura donc pas de concurrence entre ces outils, dont l'utilisation reste soumise à l'appréciation des comités.*

Pour faciliter l'utilisation de ces nouveaux outils par les services départementaux UFOLEP et affiliations, nous proposerons un temps d'information lors de rencontres interrégionales en mai et juin 2013, associé à des contenus de formation assurantielle. Un manuel explicatif sera également joint avec les documents d'affiliation 2013 / 2014.

4 - AUTRES INTERÊTS ET AVANTAGES DE CES DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES AU SYSTEME ACTUEL

- Renforcement de l'acte d'adhésion et développement de la vie associative

L'évolution qui vous est proposée permettra d'intégrer au réseau d'associations UFOLEP d'autres structures à caractère social qui participent à la mise en œuvre du projet fédéral, enrichissant ainsi la coopération, la mutualisation et les échanges. Elles pourront également bénéficier des différents services et outils de la fédération.

Par cet intermédiaire, l'adhésion éventuelle des usagers (UFOPASS) renforcera le sentiment d'appartenance à l'UFOLEP, participera à la promotion des valeurs fédérales et contribuera aux passerelles avec le champ « sport et éducation » pour inciter à la prise de licence sportive. Cet outil permettra également d'accompagner un groupe d'individus à la structuration associative locale ou au sein d'une structure.

- Non concurrence entre les produits « affiliation / adhésion »

L'architecture des dispositifs « affiliation / adhésion » rend impossible le transfert de licenciés actuels vers d'autres outils d'adhésion, mais s'inscrit bien dans une logique de fédérer d'autres publics touchés, par ailleurs, sur des actions du comité.

Chacun des outils d'adhésion des personnes physiques (Licence, UFOPASS et TIPO) est déterminé par une seule et unique catégorie d'affiliation avec des prérogatives de pratique très spécifiques (accès ou non à des compétitions).

Ex : si la structure est une association à objet sportif, elle est affiliée en C1 (A ou B). Ces adhérents réguliers ne pourront être titulaires que d'une licence.

* Pour que des personnes puissent être titulaires d'un UFOPASS, il leur faudra être des participants réguliers à une activité sportive au sein d'une structure à objet non sportif, affiliée en C2 et faisant l'objet d'un conventionnement avec le comité UFOLEP.

* Enfin, les outils C2, C3 et UFOPASS étant utilisés à la discrétion du comité, il relève de sa responsabilité de veiller à leur bonne utilisation DANS LE RESPECT DES REGLES ET DES VALEURS DE L'UFOLEP.

- Conformité avec la réglementation fiscale des associations

Les différents plans nationaux et dispositifs de développement ont conduit les comités à diversifier leurs actions à caractère social (réponses à des commandes publiques, orientations des financeurs, ...), les structures partenaires (maisons de retraite, centre sociaux, structures d'accueil collectif, ...) et les publics (adhérents de structures non affiliées, participants occasionnels).

Ainsi, l'intervention grandissante de la fédération sous forme de « prestation de service » l'expose à une fiscalisation de ses activités. En effet, l'exonération des impôts commerciaux pour les associations ne s'applique plus dès lors que l'offre de service devient lucrative, destinée à un public non adhérent à l'UFOLEP et rentre en concurrence avec des entreprises du secteur marchand.

Dès lors, si l'offre d'activité UFOLEP en direction de publics et/ou de structures non adhérentes, remplit les conditions de « produit », « public », « prix » et fait l'objet d'une « publicité » (règles des 4 P), l'action du comité est jugée commerciale et soumise à fiscalisation.

L'évolution du dispositif doit permettre la mise en conformité des comités avec la réglementation fiscale afin que leurs activités bénéficient de l'exonération des impôts commerciaux.

- Valorisation des actions « sport et société » et clarification des champs d'intervention

Pour évaluer quantitativement la représentation des fédérations et le rayonnement des projets sociétaux menés, le Ministère des Sports prend en compte le nombre de licenciés sportifs ainsi que le nombre de titulaires d'un titre de participation (UFOPASS).

La délivrance de titre de participation lors de projets « sport et société » permettra donc de valoriser nos actions en direction de tous les publics auprès des partenaires publics et privés.

Les propositions qui vous sont présentées ont ainsi été pensées afin de préserver notre patrimoine et notre histoire, et nous permettent d'intégrer de nouveaux publics.



CATEGORIES D’AFFILIATION (personnes morales)		OUTILS D’ADHESION (personnes physiques)	
Catégories	Cibles / exemples	Outils associés	Cibles / exemples
C1 A (affiliation générale) Statut associatif	Associations à <u>objet sportif</u> : association sportive Ufolep, amicale laïque, associations socio culturelle, foyer rural, ... ayant l’activité sportive dans ses objets statutaires.	 Licence sportive avec code(s) activité(s)	Individus qui ont une activité sportive régulière et annuelle
C1 B (affiliation sectorielle) Statut associatif	Sections sportives UFOLEP d’associations à <u>objet sportif ou non</u> .	 Licence sportive avec code(s) activité(s)	Individus qui ont une activité sportive régulière et annuelle
C2 (affiliation spécialisée) à la Ligue et à l’UFOLEP Statut associatif ou non, avec la volonté de fédérer les usagers réguliers « UFOBOX » : Forfaits : - 20, - 50, -100, - 150	Associations, structures / groupements à <u>objet non sportif, conventionnés</u> avec le comité (possibilité ou non d’interventions ponctuelles ou régulières) : comités d’entreprise, structures d’accueil enfance, centres sociaux, structures péri scolaire, collectivités (si adhésion des usagers), ... Ufobox : affiliation de la structure, Ufopass pour les usagers (forfait), outil de conventionnement, services fédéraux associés (revue, partenariat, ...) et possibilité d’offre assurance adaptée.	 Titre Individuel de Participation (TIP) avec code(s) activité(s) « UFOPASS »	Individus qui ont une activité sportive régulière (cycle, annuelle) uniquement dans le projet d’animation de la structure fédérée ou organisée par le comité ufolep sur un territoire (à condition de fédérer la collectivité territoriale en C2) Titre de participation ne donnant pas accès à : - une pratique compétitive (inscrite à un calendrier sportif, ...) - à la représentation aux instances dirigeantes fédérales.
C3 (affiliation affinitaire) à la Ligue et à l’UFOLEP Statut associatif ou non Pas d’adhésion des usagers	Associations, structures / groupements à <u>objet non sportif, conventionnés</u> par le comité (possibilité ou non d’animations ponctuelles ou régulières par le comité) : maisons de retraite, établissements spécialisés, centres de loisirs, bases de loisirs, collectivités locales (sans l’adhésion des usagers), ... Les publics touchés peuvent être réguliers ou occasionnels. Possibilité d’offre assurance adaptée.		Déclaration informative des effectifs (données quantitatives) Possibilité de délivrance de TIPO pour des pratiques occasionnelles
Comités départementaux UFOLEP		 Titre Individuel de Participation Occasionnelle (TIPO)	Personnes qui participent à des évènementiels UFOLEP : • Opérations nationales (playa tour, sentez-vous sport, move week, ...) • Opérations portées par les comités et les associations affiliées (portes ouvertes associatives, sport en famille, raids multisports de nature, ...).

Tarifs statutaires 2013/2014

Conformément à l'article 4 des Statuts de l'UFOLEP, les tarifs d'affiliation et d'adhésion proposés par le Comité Directeur doivent être fixés par l'Assemblée Générale.

Propositions budgétaires 2013-2014

◆ Droit d'affiliation association avec abonnement revue EJ (C1)

39,00 €

◆ Droit d'adhésion

- Licence adulte 5,70 €
- Licence jeune 3,30 €
- Licence enfant 1,30 €

◆ Droit d'affiliation structure/groupement (comprenant l'adhésion de personnes physique) avec abonnement revue EJ (C2)

Structure comprenant 1 à 20 personnes	→	82,00 €
Structure comprenant 21 à 50 personnes	→	132,00 €
Structure comprenant 51 à 100 personnes	→	202,00 €
Structure comprenant 101 personnes et plus	→	252,00 €

◆ Droit d'affiliation structure/groupement avec abonnement revue EJ (C3)

42,00 €

Résultat du vote par émargement en suspension de séance

• **Tarifs statutaires 2013/2014 DISPOSITIF C1** **Adopté**

Total des mandats	394 269	
Total des votants	367 875	
Total des voix exprimées	356 351	
Total des abstentions	11 524	
Pour	327 034	91,77 %
Contre	29 317	8,23 %

• **Tarifs statutaires 2013/2014 DISPOSITIF C2** **Adopté**

Total des mandats	394 269	
Total des votants	367 875	
Total des voix exprimées	356 628	
Total des abstentions	11 247	
Pour	305 972	85,80 %
Contre	50 656	14,20 %

• **Tarifs statutaires 2013/2014 DISPOSITIF C3** **Adopté**

Total des mandats	394 269	
Total des votants	367 875	
Total des voix exprimées	356 628	
Total des abstentions	11 247	
Pour	309 525	86,79 %
Contre	47 103	13,21 %

UFOLEP

Dynamiser, consolider et sécuriser le réseau

Éléments de contexte

L'Assemblée générale de GERZAT a permis à nouveau de mettre en avant l'intérêt de l'UFOLEP à envisager son développement futur sur la réaffirmation de son **projet politique**. Si des modifications doivent aujourd'hui s'imposer dans le fonctionnement fédéral, elles ne peuvent se justifier qu'au service de ce projet politique en lien direct avec ses activités et les intérêts de ses acteurs de terrain.

Par ailleurs, l'objectif de développement, de dynamisation et de consolidation du réseau ne peut se concevoir sans que soit abordée la problématique de sa **sécurisation**, condition indispensable à toute perspective de développement global de l'UFOLEP.

En effet, l'évolution du contexte, le mouvement rapide de la société en général, et du monde sportif en particulier, la modification rapide des relations avec les collectivités publiques ont tendance à jouer un rôle négatif entraînant l'affaiblissement de nos structures déconcentrées et une dégradation de leur fonctionnement. Ce constat doit ainsi nous conduire à revisiter nos **fonctionnements internes et nos interrelations**.

Dans ce cadre, et dans la suite des orientations du Comité directeur national concernant la vie du réseau et l'accompagnement des comités, quatre dispositifs d'**accompagnement** ont été mis en œuvre dès la rentrée 2012/2013 :

- Aide à la création d'emploi,
- Accompagnement des comités en difficulté,
- Dispositif expérimental d'accompagnement,
- **Suivi longitudinal.**

Ce dernier dispositif a pour objectif de traiter la situation des comités en mode **préventif** (à l'inverse de l'accompagnement des comités en difficulté qui, lui, opère essentiellement en mode **curatif**) et propose, à travers un « tableau de bord », de suivre régulièrement dans le temps l'évolution des situations des comités départementaux et régionaux. Construit à partir d'indicateurs objectifs dans 10 domaines distincts (ACTIVITE – COMMUNICATION – EFFECTIFS et VIE ASSOCIATIVE – FINANCES – GESTION FINANCIERE - FORMATION – PROJET - RELATIONS EXTERIEURES - RESSOURCES HUMAINES - VIE STATUTAIRE), le dispositif de suivi longitudinal prévoit la possibilité pour l'échelon national, à partir de l'atteinte de niveaux objectifs préétablis, de lancer deux types de procédures :

- une procédure d'**alerte**, susceptible d'entraîner, de la part du Comité concerné, une demande d'accompagnement adapté,
- une procédure d'**interpellation**, que l'échelon national pourrait exercer, **si l'Assemblée générale lui en donne la légitimité**, en direction des comités dont il pourrait craindre, au vu des indicateurs rassemblés, qu'ils se trouvent dans une situation critique, mettant en péril l'efficacité du réseau.

Explication des procédures proposées

La procédure d'alerte :

A partir d'un **seuil objectif et préétabli** du niveau atteint par un ou plusieurs indicateurs, dans un ou plusieurs domaines, la procédure d'alerte est déclenchée et le Comité concerné est questionné sur sa volonté d'être accompagné dans la résolution de la (des) difficulté(s) identifiée(s). Cette procédure engage le dialogue entre l'échelon national et le Comité.

La procédure d'interpellation :

A partir d'un **seuil objectif et préétabli** du niveau atteint par un ou plusieurs indicateurs, dans un ou plusieurs domaines, niveau bien entendu **évalué comme très préoccupant et mettant en danger la structure concernée, et donc le réseau dans sa globalité**, l'échelon national a toute latitude pour interpellier le comité concerné.

Dans cette procédure, c'est donc l'échelon national qui, à partir de l'atteinte du seuil critique, interpelle le comité et l'entraîne dans un dispositif d'**accompagnement rapproché** construit en commun. Ce dispositif doit s'inscrire dans le cadre d'une **contractualisation spécifique** Echelon national – comité et se dérouler sous la responsabilité d'un **intervenant** désigné par le Comité directeur national, à qui il rendra compte du déroulement de sa mission. L'échelon national s'engage à se doter des moyens nécessaires dédiés à cette mission d'accompagnement rapproché.

Dans le cas extrême où le comité concerné refuserait toute contractualisation, ou n'en respecterait pas les termes, le Comité directeur national pourra exercer son pouvoir de **retrait de l'agrément**.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS

STATUTS NATIONAUX UFOLEP

STATUTS ACTUELS	PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
TITRE I	TITRE I
BUTS - COMPOSITIONS	BUTS - COMPOSITIONS
<p><u>Article 2</u></p> <p>L'UFOLEP se compose d'associations constituées dans les conditions prévues par l'Article 131.3 du Code du sport.</p> <p>Elle peut comprendre également des membres d'honneur, des membres donateurs et des membres bienfaiteurs agréés par le comité directeur national.</p> <p>(...)</p>	<p><u>Article 2</u></p> <p>L'UFOLEP se compose de personnes morales constituées dans les conditions prévues par l'Article L.131.3 du Code du sport.</p> <p>Elle peut comprendre également des membres d'honneur, des membres donateurs et des membres bienfaiteurs agréés par le comité directeur national.</p> <p>(...)</p>
<p><u>Article 4</u></p> <p>Les associations sportives affiliées et leurs membres actifs contribuent au fonctionnement de l'UFOLEP :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ pour les associations, par le paiement d'une cotisation annuelle (droit d'affiliation),◆ pour les membres actifs des associations par le paiement d'une licence (droit d'adhésion). <p>Le montant de chacun de ces droits est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur national.</p> <p>Les comités départementaux et régionaux peuvent demander, aux associations et à leurs membres, une cotisation annuelle supplémentaire.</p>	<p><u>Article 4</u></p> <p>Les associations sportives affiliées et leurs membres actifs contribuent au fonctionnement de l'UFOLEP :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ pour les associations sportives, par le paiement d'une cotisation annuelle (droit d'affiliation),◆ pour les membres actifs des associations sportives par le paiement d'une licence (droit d'adhésion). <p>Les autres personnes morales affiliées et leurs membres actifs contribuent au fonctionnement de l'UFOLEP :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ pour les personnes morales, par le paiement d'une cotisation annuelle (droit d'affiliation),◆ pour leurs membres, par le paiement d'un droit de participation. <p>Le montant de chacun de ces droits est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur national.</p> <p>Les comités départementaux et régionaux peuvent demander, aux associations et à leurs membres, une cotisation annuelle supplémentaire.</p>
<p><u>Article 5</u></p> <p>La licence, prévue à l'Article L 131.6 (1^{er} paragraphe) du Code du sport, marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de l'UFOLEP :</p> <p>a) la licence confère à son titulaire le droit de participer aux activités et au fonctionnement</p>	<p><u>Article 5</u></p> <p>La licence, prévue à l'Article L 131.6 (1^{er} paragraphe) du Code du sport, marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de l'UFOLEP :</p> <p>a) la licence confère à son titulaire le droit de participer aux activités et au fonctionnement</p>

de l'UFOLEP. Il s'engage, dès lors, à respecter l'ensemble des règles et règlements fédéraux relatifs à la pratique sportive, ainsi que les règles relatives à la protection de la santé publique. Elle lui donne également le droit d'être candidat aux instances dirigeantes dans les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans révolus le jour du vote (pour les instances nationales ; 16 ans pour les instances départementales et régionales),
- ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

- b) la licence est annuelle, elle est délivrée pour la durée de la saison sportive, du 1er septembre au 31 août. La licence UFOLEP est unique. Elle diffère seulement en fonction de l'âge du pratiquant (adulte, jeune et enfant).
- c) le refus de délivrance d'une licence ne peut intervenir que par décision motivée du comité directeur départemental UFOLEP.
- d) la licence ne peut être retirée à son titulaire que pour motif disciplinaire, dans le respect des droits de la défense et dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire ou le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage de l'UFOLEP.
- e) un ufolépien qui s'est vu retirer sa licence ou qui ne l'a pas renouvelée perd ses droits
- f) certaines activités de l'UFOLEP, définies par le règlement intérieur, peuvent être ouvertes à des non licenciés, sous réserve de leur délivrer un titre de participation qui peut donner lieu à la perception d'un droit. La participation de non licenciés à ces activités peut en outre être subordonnée au respect, par les intéressés, de certaines conditions en vue de garantir leur santé ainsi que leur sécurité et celles des tiers.

(...)

Article 7

L'UFOLEP, les associations, les organismes constitués en son sein ou ayant conventionné avec elle et tous les licenciés se doivent de respecter la déontologie du sport.

de l'UFOLEP. Il s'engage, dès lors, à respecter l'ensemble des règles et règlements fédéraux relatifs à la pratique sportive, ainsi que les règles relatives à la protection de la santé publique. Elle lui donne également le droit d'être candidat aux instances dirigeantes dans les conditions suivantes :

- être âgé de 18 ans révolus le jour du vote (pour les instances nationales ; 16 ans pour les instances départementales et régionales),
- ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

- b) la licence est annuelle, elle est délivrée pour la durée de la saison sportive, du 1er septembre au 31 août. La licence UFOLEP est unique. Elle diffère seulement en fonction de l'âge du pratiquant (adulte, jeune et enfant).
- c) le refus de délivrance d'une licence ne peut intervenir que par décision motivée du comité directeur départemental UFOLEP.
- d) la licence ne peut être retirée à son titulaire que pour motif disciplinaire, dans le respect des droits de la défense et dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire ou le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage de l'UFOLEP.
- e) un ufolépien qui s'est vu retirer sa licence ou qui ne l'a pas renouvelée perd ses droits
- f) certaines activités de l'UFOLEP, définies par le règlement intérieur, peuvent être ouvertes à des non licenciés, sous réserve de leur délivrer un titre de participation qui peut donner lieu à la perception d'un droit. La participation de non licenciés à ces activités **doit** en outre être subordonnée au respect, par les intéressés, de certaines conditions en vue de garantir leur santé ainsi que leur sécurité et celles des tiers.

(...)

Article 7

L'UFOLEP, les associations, les organismes constitués en son sein ou ayant conventionné avec elle, **tous les licenciés et pratiquants** se doivent de respecter la déontologie du sport.

<p>Pour chacune des activités dont l'UFOLEP assure la promotion et le développement, le comité directeur national édicte un règlement relatif à la sécurité et un règlement relatif à l'encadrement. Ces règlements sont annexés au règlement intérieur ou au règlement sportif.</p> <p>Les sanctions disciplinaires, applicables aux associations sportives affiliées à l'UFOLEP et à leurs membres licenciés UFOLEP, sont fixées par le règlement disciplinaire.</p>	<p>Pour chacune des activités dont l'UFOLEP assure la promotion et le développement, le comité directeur national édicte un règlement relatif à la sécurité et un règlement relatif à l'encadrement. Ces règlements sont annexés au règlement intérieur ou au règlement sportif.</p> <p>Les sanctions disciplinaires, applicables aux associations sportives affiliées à l'UFOLEP, à leurs membres licenciés UFOLEP et titulaires d'un titre de participation, sont fixées par le règlement disciplinaire.</p>
--	--

Résultat des votes à main levée

- **Modifications articles des Statuts Nationaux**

Article 2		Adopté	
Total des mandats		394 269	
Total des votants		379 028	
Total des voix exprimées		379 028	
Total des abstentions		0	
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 4		Adopté	
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 5		Adopté	
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 7		Adopté	
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0

STATUTS DEPARTEMENTAUX

Article 2 (version modifiée)

Le comité se compose :

- de toutes les associations du département pratiquant des activités physiques, sportives et de pleine nature, régulièrement affiliées à l'UFOLEP,
- **des autres personnes morales régulièrement affiliées,**
- des membres d'honneur, des membres donateurs et des membres bienfaiteurs agréés par le comité directeur départemental.

Sa durée est illimitée.

Résultat du vote à main levée

- **Modification article 2 des Statuts Départementaux** **Adopté**

Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR NATIONAL

REGLEMENT INTERIEUR ACTUEL	PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
<p>Article 2</p> <p>La fédération, conformément à l'article L 131.11 du Code du sport, confie aux comités départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'affiliation des associations dont l'organisation et les statuts sont compatibles avec ceux de l'UFOLEP,– l'homologation des licences, délivrées au nom de la fédération conformément à l'article L 131.6 du Code du sport (1^{er} paragraphe),– le soin de prononcer la radiation d'un de ses membres pour non-paiement des cotisations après au moins un rappel écrit. <p>La fédération contrôle l'exécution de cette mission et a accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité de ces organes.</p>	<p>Article 2</p> <p>La fédération, conformément à l'article L 131.11 du Code du sport, confie aux comités départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none">– l'affiliation des personnes morales dont l'organisation et les statuts sont compatibles avec ceux de l'UFOLEP– l'affiliation des associations et sections sportives dont l'organisation et les statuts sont compatibles avec ceux de l'UFOLEP,– l'homologation des licences, délivrées au nom de la fédération conformément à l'article L 131.6 du Code du sport (1^{er} paragraphe),– le soin de prononcer la radiation d'un de ses membres pour non-paiement des cotisations après au moins un rappel écrit. <p>La fédération contrôle l'exécution de cette mission et a accès aux documents relatifs à la gestion et à la comptabilité de ces organes.</p> <p>Lorsqu'un comité départemental n'est pas en mesure d'assurer sa mission, la fédération met en œuvre un dispositif d'accompagnement rapproché, construit en commun, dans le cadre d'une contractualisation spécifique.</p> <p>Le comité directeur national peut être amené, en dernier recours, à exercer son pouvoir de retrait de l'agrément.</p> <p>Ce dispositif est applicable aux comités régionaux.</p>
<p>Article 3</p> <p>Les associations demandent leur affiliation au comité départemental dont relève leur siège social légalement déclaré. La première demande doit être accompagnée des statuts de l'association. Toute modification ultérieure des statuts doit être portée à la connaissance du comité départemental.</p> <p>Une convention régit l'articulation fonctionnelle entre la Ligue de l'Enseignement et l'U.F.O.L.E.P à chaque échelon du mouvement.</p>	<p>Article 3</p> <p>Les personnes morales demandent leur affiliation au comité départemental dont relève leur siège social légalement déclaré. La première demande doit être accompagnée des statuts de l'association. Toute modification ultérieure des statuts doit être portée à la connaissance du comité départemental.</p> <p>Une convention régit l'articulation fonctionnelle entre la Ligue de l'Enseignement et l'U.F.O.L.E.P à chaque échelon du mouvement.</p>

<p>Une association étrangère, de l'Union Européenne et/ou d'un pays frontalier, peut sous réserve de l'accord :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des autorités du pays d'origine, – du ministère chargé des sports français, – du comité directeur national <p>demander son affiliation à l'UFOLEP.</p> <p>En cas de refus d'affiliation d'une association, le comité directeur national statue en dernier ressort.</p> <p>Article 4</p> <p>Toute association changeant de titre en avertit le comité départemental UFOLEP dont elle relève.</p> <p style="text-align: center;">(...)</p> <p>Article 6</p> <p>Pour trancher tout différend relatif à l'application des statuts et règlements de l'UFOLEP que les associations et les licenciés de l'UFOLEP peuvent avoir entre eux ou avec des organismes départementaux, régionaux ou nationaux, ils s'adressent en priorité à l'autorité interne compétente.</p> <p>Article 7</p> <p>La saison sportive UFOLEP s'ouvre le 1^{er} septembre et s'étend jusqu'au 31 août de l'année suivante. Les formalités relatives aux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'affiliation, – d'assurance, – de présentation du certificat médical, – de délivrance des licences et de leur homologation, <p>sont précisées chaque année par le comité départemental, dans une circulaire d'affiliation diffusée aux associations. Ces formalités ne peuvent s'opposer aux directives nationales.</p> <p>Toute demande de licence adressée au comité départemental pour homologation doit être accompagnée des documents exigés par la réglementation en vigueur et du versement des droits réglementaires.</p> <p>L'homologation prend effet à la date de dépôt ou de réception de la demande de licence au comité, si le dossier est complet. Le comité départemental doit informer les associations qu'il affine de l'obligation de souscrire les garanties d'assurance prévues par la législation en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">(...)</p>	<p>Une association étrangère, de l'Union Européenne et/ou d'un pays frontalier, peut sous réserve de l'accord :</p> <ul style="list-style-type: none"> – des autorités du pays d'origine, – du ministère chargé des sports français, – du comité directeur national <p>demander son affiliation à l'UFOLEP.</p> <p>En cas de refus d'affiliation d'une association, le comité directeur national statue en dernier ressort.</p> <p>Article 4</p> <p>Toute personne morale changeant de titre en avertit le comité départemental UFOLEP dont elle relève.</p> <p style="text-align: center;">(...)</p> <p>Article 6</p> <p>Pour trancher tout différend relatif à l'application des statuts et règlements de l'UFOLEP que les personnes morales, licenciés et titulaires d'un titre de participation de l'UFOLEP peuvent avoir entre eux ou avec des organismes départementaux, régionaux ou nationaux, ils s'adressent en priorité à l'autorité interne compétente.</p> <p>Article 7</p> <p>La saison sportive UFOLEP s'ouvre le 1^{er} septembre et s'étend jusqu'au 31 août de l'année suivante. Les formalités relatives aux conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'affiliation, – d'assurance, – de présentation du certificat médical, – de délivrance des licences et de leur homologation, <p>sont précisées chaque année par le comité départemental, dans une circulaire d'affiliation diffusée aux personnes morales. Ces formalités ne peuvent s'opposer aux directives nationales.</p> <p>Toute demande de licence adressée au comité départemental pour homologation doit être accompagnée des documents exigés par la réglementation en vigueur et du versement des droits réglementaires.</p> <p>L'homologation prend effet à la date de dépôt ou de réception de la demande de licence au comité, si le dossier est complet. Le comité départemental doit informer les personnes morales qu'il affine de l'obligation de souscrire les garanties d'assurance prévues par la législation en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">(...)</p>
--	--

Article 11

Tout participant au fonctionnement des structures de l'UFOLEP doit être titulaire d'une licence en cours de validité.

Article 12

Certaines manifestations à caractère promotionnel ou de masse, quelle que soit l'activité, peuvent être ouvertes à des non licenciés. Celles-ci doivent être autorisées par le comité directeur de l'échelon concerné qui délivre aux non-licenciés un titre de participation attestant du respect des conditions particulières garantissant leur santé, leur sécurité et celles des tiers. Ce titre de participation peut donner lieu à la perception d'un droit.

Les pratiques organisées dans les structures conventionnées peuvent, dans les mêmes conditions, donner lieu à la délivrance de titres de participation et à la perception d'un droit.

(...)

Article 14

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, arrêté par le comité directeur national, comprend la discussion et le vote :

- ◆ du rapport moral, complété du rapport d'activités
- ◆ du rapport financier, complété du rapport du commissaire aux comptes
- ◆ des tarifs statutaires
- ◆ du projet de budget
- ◆ des vœux recevables et des questions des comités départementaux et régionaux
- ◆ des propositions faites par le comité directeur national ou soumises à celui-ci par les commissions nationales et les groupes techniques nationaux.

Il comprend également, le cas échéant :

- l'élection de membres au comité directeur national
- l'élection du président de l'UFOLEP
- le mandat confié à un cabinet d'audit comptable pour certification des comptes
- le choix du prestataire assurance.

Aucune question ne peut être discutée si elle ne figure pas à l'ordre du jour.

Article 11

Tout participant au fonctionnement **statutaire** des structures de l'UFOLEP doit être titulaire d'une licence en cours de validité.

Article 12

Certaines manifestations à caractère promotionnel ou de masse, quelle que soit l'activité, peuvent être ouvertes à des non licenciés. Celles-ci doivent être autorisées par le comité directeur de l'échelon concerné qui délivre aux non-licenciés un titre de participation attestant du respect des conditions particulières garantissant leur santé, leur sécurité et celles des tiers. Ce titre de participation peut donner lieu à la perception d'un droit.

Les pratiques organisées dans les structures conventionnées **ou affiliées** peuvent, dans les mêmes conditions, donner lieu à la délivrance de titres de participation et à la perception d'un droit.

(...)

Article 14

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, arrêté par le comité directeur national, comprend la discussion et le vote :

- ◆ du rapport moral, complété du rapport d'activités
- ◆ du rapport financier, complété du rapport du commissaire aux comptes
- ◆ des tarifs statutaires
- ◆ du projet de budget
- ◆ des vœux recevables et des questions des comités départementaux et régionaux
- ◆ des propositions faites par le comité directeur national ou soumises à celui-ci par les commissions nationales et les groupes techniques nationaux.

Il comprend également, le cas échéant :

- l'élection de membres au comité directeur national
- l'élection du président de l'UFOLEP
- le mandat confié à un cabinet d'audit comptable pour certification des comptes
- le choix du prestataire assurance.

Le comité directeur propose à l'assemblée générale le choix d'un prestataire d'assurance, après information des comités départementaux du cahier des charges, des appels d'offre et de leurs résultats. Le règlement d'AG en précisera les modalités.

(NB : vœu voté par l'assemblée générale de Gerzat en avril 2012)

Aucune question ne peut être discutée si elle ne figure pas à l'ordre du jour.

<p>Toutes les décisions soumises au vote sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (à l'exclusion des votes blancs ou nuls), sauf en ce qui concerne les modifications aux statuts qui ne peuvent être adoptées qu'en conformité avec les dispositions prévues à l'Article 25 des statuts, et les élections au comité directeur national.</p> <p>Toute question ayant fait l'objet d'un vote lors de la précédente assemblée générale ne peut être portée de nouveau à l'ordre du jour et discutée que si le comité directeur national juge que des faits nouveaux se sont produits et justifient une nouvelle discussion.</p>	<p>Toutes les décisions soumises au vote sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés (à l'exclusion des votes blancs ou nuls), sauf en ce qui concerne les modifications aux statuts qui ne peuvent être adoptées qu'en conformité avec les dispositions prévues à l'Article 25 des statuts, et les élections au comité directeur national.</p> <p>Toute question ayant fait l'objet d'un vote lors de la précédente assemblée générale ne peut être portée de nouveau à l'ordre du jour et discutée que si le comité directeur national juge que des faits nouveaux se sont produits et justifient une nouvelle discussion.</p>
---	---

Résultat des votes à main levée

- Modifications articles du Règlement Intérieur national**

Article 2 - 1 ^{ère} partie		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 2 - 2 ^{ème} partie		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	357 897		
Total des voix exprimées	352 210		
Total des abstentions	5 697		
	Pour	352 210	100 %
	Contre	0	0
Article 3		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 4		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0

Article 6		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
	Abstentions	0	0
Article 7		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 11		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 12		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	379 028		
Total des voix exprimées	379 028		
Total des abstentions	0		
	Pour	379 028	100 %
	Contre	0	0
Article 14		Adopté	
Total des mandats	394 269		
Total des votants	357 897		
Total des voix exprimées	357 897		
Total des abstentions	0		
	Pour	357 897	100 %
	Contre	0	0



LA DIVERSITÉ EST UNE FORCE POUR LA RÉPUBLIQUE

Mon association, mon organisme, ma collectivité, mon entreprise ou moi-même nous opposons à toute forme de discrimination ; raciale, ethnique, physique, philosophique ou religieuse.

Nous considérons

Que les cultures, les sports, les arts, au-delà des émotions et des plaisirs qu'ils procurent, rapprochent les cœurs comme les esprits et contribuent au développement de la paix dans le monde.

Que les valeurs républicaines, véhiculées au sein de notre association, de notre entreprise, ou de notre collectivité, sont sources d'enrichissement et permettent une meilleure connaissance et compréhension de la diversité culturelle de notre pays, et ainsi de bien vivre ensemble.

Nous déclarons

Que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse.

Que le racisme porte atteinte à la dignité et à l'intégrité des personnes et tire prétexte de toute différence pour engendrer la discrimination et l'exclusion.

Que la discrimination entre les êtres humains pour quelque motif que ce soit est une offense et doit être condamnée comme une violation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Que la richesse d'une société repose sur sa diversité et sur la participation de tous à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle.

Dadou KEHL

Représentant du collectif

Pour ces raisons je m'engage à

Promouvoir l'éducation pour la diversité, contre le racisme et au-delà contre toutes les formes de discriminations qui attentent à la dignité de l'homme.

Promouvoir l'universalisme républicain, la tolérance, le respect et la laïcité comme principe du vivre ensemble.

Prendre à mon niveau toutes mesures permettant de promouvoir la diversité et la solidarité, notamment dans les principes d'organisation et de délibération de mon association, de mon entreprise ou de ma collectivité et particulièrement dans toutes les fonctions Ressources Humaines, notamment au moment du recrutement et des évolutions de carrière.

Participer à toutes actions, notamment à soutenir les « Semaines d'éducation pour la diversité » coordonnées par la ligue de l'enseignement, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, l'origine ethnique, l'appartenance politique, la langue, le niveau socio-économique, le degré d'instruction, le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou une quelconque différence.

Utiliser le symbole, « ensemble », dans ma communication : papier en tête, véhicule, boutique, textiles, site internet etc.

Ainsi, face à l'ignorance, promouvoir la connaissance, face au fanatisme promouvoir la tolérance, face à l'isolement, promouvoir la solidarité et la générosité.

J'accepte que mon nom ou celui de mon association, de ma collectivité, ou de mon entreprise figure sur la liste du comité de soutien.

le signataire,

Le 31 mars 2012, à la Résidence Club Lafayette, en présence de,

Maxime BONO

Député de la Charente-Maritime, Maire de La Rochelle

Sékolène ROYAL

Présidente de la Région Poitou-Charentes

Vœu soumis à l'assemblée générale

1 Le Comité Régional UFOLEP du Centre, réuni le 8 janvier 2013 à Orléans (45)

- Constatant : L'impossibilité d'appliquer l'article 4 des statuts régionaux, la proportionnalité homme femme ne pouvant être mathématiquement appréciée départementalement et régionalement
- Propose de modifier en assemblée générale, l'article 4 des statuts types régionaux par le texte suivant :

Article 4

Le comité régional est administré par un comité directeur élu selon les critères suivants :

- trois (3) représentants minimum de chaque département composant la région :
 - a. deux hommes et une femme ou
 - b. deux femmes et un homme selon la proportionnalité hommes/femmes

Pour les régions composées de moins de 5 départements, la possibilité leur est laissée d'augmenter le nombre de représentants par départements, mais les statuts doivent en préciser le nombre

- plus un siège supplémentaire par tranche de 4 000 licenciés, à partir de la deuxième tranche, pour les départements concernés,
- aucun département ne peut détenir, seul, la majorité,
- ~~la proportionnalité hommes femmes doit être appréciée, tant au niveau des départements qu'au niveau de la région, sur l'ensemble des licenciés éligibles.~~

Le comité directeur exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.

Peuvent être élues, au comité directeur, les personnes licenciées à l'UFOLEP âgées de 16 ans révolus au jour du vote.

Chaque candidat doit, obligatoirement, recevoir un avis motivé de son département d'origine pour se présenter.

~~Le comité directeur régional doit comprendre un nombre de femmes et d'hommes respectant la proportion entre le nombre de licenciés femmes et hommes éligibles apprécié sur l'ensemble des licenciés de la région, âgés de plus de 16 ans au 31 août de la saison sportive précédente. Le médecin n'est pas obligatoire.~~

DÉCISION DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le comité directeur décide de soumettre ce vœu au vote de l'assemblée générale.

Résultat des votes à main levée

• Vœu du comité régional du Centre

Adopté

Total des mandats	394 269	
Total des votants	363 950	
Total des voix exprimées	363 950	
Total des abstentions	0	
Pour	344 115	94,55 %
Contre	19 835	5,45 %

Rapport médical présenté par le docteur Alain Gagny

La commission médicale

Elle s'est réunie 3 fois en 2012. L'article L. 231-5 du code du sport précise que les fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent, à cet effet, les dispositions nécessaires... Elles développent auprès des licenciés et de leur encadrement une information de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopants

Sont en ligne :

- le Règlement médical et disciplinaire contre le dopage
- une information sur la surveillance médicale des compétitions
- un certificat médical type (non imposé)
- la demande de surclassement exceptionnel

Les surclassements exceptionnels

Les dossiers complets sont étudiés par les médecins de la commission et validés. Un dossier complet comprend :

- un certificat médical
- une attestation du responsable de l'association
- l'autorisation des parents

Un surclassement exceptionnel devrait être la reconnaissance des aptitudes particulières du sportif et non le constat d'une carence dans l'équipe....

Les doubles surclassements : 72 demandes en 2011 et 37 demandes en 2012.

- Ils concernent : le Basket-ball 16, le Volley-ball 5, le Twirling Bâton 14, la Gymnastique Rythmique 1, le Tir à l'Arc 1

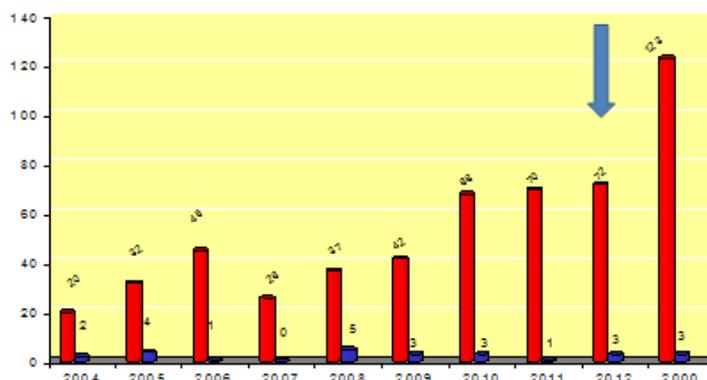
Lutte contre le Dopage : prévention et sanctions

La prévention, en association avec la commission sport santé :

- une seconde session de formation de référents dopages –conduites dopantes comprenant 15 stagiaires s'est déroulé le
- Rappel de l'obligation de constituer des « escortes »
- AUT (à des fins thérapeutiques)

Sanctions

Contrôle Dopage UFOLEP : Bilan 2004 à 2012
Comparaison avec l'année 2000



3

Étude de 150 procès-verbaux année 2010 et 2012	
Produits « énergétiques »	40 %
Anti douleurs (antalgiques)	20 %
Thérapeutique chronique ou aigüe liée à l'épreuve sportive	10 %
Aucune déclaration de prise médicamenteuse ou adjuvant	25 %

Le Zebulon reste aujourd'hui le meilleur carburant de l'effort disponible sur le marché. Il fournit aux athlètes une énergie de qualité supérieure. Aujourd'hui partout dans le monde des milliers d'athlètes de niveau élite et d'amateurs sont unanimes « Zébulon : ça marche ».

APPORTER DE L'ENERGIE :

- le calcium fait en sorte que vos muscles continuent à fonctionner à plein régime et la caféine agit comme un turbo sur votre moteur.

SOUTENIR L'EFFORT :

- en atténuant la fatigue ou mieux en la réduisant

MIEUX RECUPERER :

- les vitamines antioxydantes protègent les muscles contre les attaques des radicaux libres.
- la camomille se comporte comme un anti-inflammatoire.
- le gingembre exerce un effet antalgique sur l'estomac.

Le zébulon améliore la concentration en retardant les signaux de fatigue provenant du système nerveux central.

Non, vous ne rêvez pas, nous avons vraiment mis tout ça dans chaque gélule de zébulon.

Certes nous ne rêvons pas !

Mais « **tous les sports autrement** » ne peuvent conduire à vivre un cauchemar éveillé !



Entre rêve et réalité c'est à nous de choisir !

Merci.

Récompenses honorifiques nationales remises par la Présidente de la commission du protocole et récompenses Paulette Ronsin

Médailles d'honneur

N° 156 Pierre BARBE (33)



N° 157 Yves GUILLAUME (52)



Médailles d'Or	Médailles d'Argent
<p>Christophe CHARREIRE (45) Florence DUFRAISE-LEVADOUX (63) Didier DUPRUILH (33) André FAURE (36) Michel FRECHE (06) Guy FICHET (87) Jean-Louis FILLEUL (87) François GOLABEK (62) Carole LOBGEAIS (36)</p>	<p>Bernard BAUBRAND (69) Luc BEUTER (14) Jeannick BONNET (43) Jean CABADI (81) Agnès GAUTHERIN (89) Joël HARDY (64) Patrick JANY (81) Monique REYNAUD (05) Jean-Paul THEBAULT (79)</p>
Médailles de Bronze	Diplômes
<p>Bertrand BEDIN (47) Richard BERGAMINI (13) André BIGUET (30) Rodolphe BLANPAIN (65) Thierry BROYDE (19) Eric CHAPPARD (77) Muriel CLUZEAU (87) Félix GOMIS (83) Daniel HEAULME (59) Jean-Claude KOEBEL (67) Marie-Christine LABUZAN-FAVERIAL (971) Martine PAVAN (57) Georges ROCHE (31) Patrick ROQUES (32) Christophe SEIGNEZ (01) Michel VIALA (81)</p>	<p>Stéphanie DARROU (34) Patricia GAVIGNET (21) Nathalie KERIGNARD (86) Nolwen LORANT (22) Jérôme MARTIN (61) Marie-Claude MOREAU (89) Patrick SAUNIER (83)</p>